

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BONN (p. 1-4)

Le Traité franco-allemand descend de son Olympe

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (p. 5-10 A)

L'organisation du Marché Commun du vin; L'intervention de Raymond Barre au Parlement Européen; Accord sur le financement de l'Europe Verte; Les pouvoirs du Parlement Européen; Le Marché Commun du tabac; Accord avec la Yougoslavie; Bilan énergétique de la Communauté.

- ETUDES ET TENDANCES (p. 11-14)

Quand l'étalon-or fut mis au rancart (II)

par John Brooks

- EUROFLASH (p. 15-49)

Sommaire analytique, p. 15

Index alphabétique, p. 48

N° 550 - 10 Février 1970

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
MUNDI-PARIS
Tél. : 704.53.20 Téléx : 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KHALIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LE T T R E D E B O N N

Bonn.- A Paris, le Chancelier Brandt a réussi à poser de nouveaux jalons dans la direction choisie par le gouvernement fédéral en matière de politique étrangère. Autrement dit, on considère unanimement à Bonn que les récentes consultations franco-allemandes ont été un succès. Il n'est qu'à constater le silence de l'opposition pour avoir la preuve que même la CDU/CSU n'a pas trouvé dans les entretiens de Paris la moindre faille qui lui aurait permis de blâmer l'action du Chancelier dans un champ que se sont attachés à labourer jusqu'ici trois Chanceliers de ce parti, celui de la coopération franco-allemande.

Un tel consensus est d'autant plus apprécié ici que le gouvernement fédéral a besoin de succès dans sa politique européenne. Il lui faut faire la démonstration qu'il demeure partisan - et cela en contact étroit avec la France - de renforcer les bases communes à l'Europe Occidentale qui sont nécessaires à toute politique de détente, notamment avec les pays de l'Europe de l'Est. A cet égard, la pleine approbation donnée par le Président Pompidou à la politique allemande vis-à-vis de l'Est - qui n'est rien d'autre, finalement, que la poursuite des politiques menées par les gouvernements Erhard et Kiesinger - est d'autant plus importante que, depuis peu, un nombre grandissant d'hommes politiques appartenant aux deux partis gouvernementaux (SPD et FDP) inclinent à renoncer à l'appui de la CDU/CSU dans le domaine de la politique étrangère. Ainsi, le Ministre des Affaires Etrangères Scheel a dernièrement déclaré devant la Société Allemande de Politique Etrangère que les avantages d'un large soutien parlementaire ne compensent pas les inconvénients qui se font jour lorsqu'il s'agit d'élaborer un programme commun avec tous les obstacles qu'il faut surmonter alors, et donc la tendance à l'immobilisme qui risque de prévaloir. Selon le Ministre, ces graves inconvénients ne peuvent exister si l'on se contente d'une majorité suffisante, mais non trop massive, et par conséquent beaucoup plus aisément maniable.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, le gouvernement fédéral ne peut guère s'attendre, pour sa politique à l'égard de l'Est, à de chaleureux encouragements de l'opposition. C'est pourquoi la "bénédiction" de Paris se présente comme un contre-poids de nature à équilibrer, et au-delà, toutes les analyses critiques portant sur les chances réelles de succès des efforts fournis à Bonn pour obtenir une détente et pour que les négociations avec Moscou quant à la renonciation à la force soient couronnées de succès. Le Chancelier est absolument convaincu en effet que seule une politique étroitement coordonnée à l'Ouest est susceptible de fournir à l'Est la marge de manoeuvre indispensable.

Ainsi, l'application qu'il met à réaliser des progrès en matière d'intégration européenne est à double détente : pousser à l'avènement de cet "ordre exemplaire de la Communauté" dont il a parlé et, simultanément, renforcer sa position de négociation en face de l'URSS et des pays du bloc de l'Est.

Les consultations avec Paris ont essentiellement porté sur les questions suivantes : politique à l'égard de l'Est, évolution de la Communauté Européenne, situation au Moyen Orient et questions techniques concernant les relations franco-allemandes. Décidé à faire preuve d'un maximum de souplesse en cas de divergences d'opinions, le gouvernement fédéral a tendu à mettre entre parenthèses les problèmes difficiles ou délicats, plutôt qu'à entamer des discussions de longue haleine. Il lui importait de faire la démonstration qu'il est désormais possible de dépasser le stade de la simple information et de mettre effectivement en route le mécanisme de consultations prévu par le Traité franco-allemand afin de préparer et de développer l'harmonisation, voire la coordination des politiques étrangères des deux partenaires, et peut-être même de tous les Etats membres de la Communauté.

Le Chancelier Brandt s'est toujours refusé à reprendre à son compte le slogan si courant autrefois sur la "coopération privilégiée" entre l'Allemagne et la France. Selon lui, cette coopération doit être "exemplaire", ce qui signifie "digne d'être imitée". Et c'est dans cet esprit qu'il entend développer, grâce aux consultations franco-allemandes, une harmonisation des politiques étrangères de deux Etats européens susceptibles de servir de modèle, d'abord à l'intérieur de la Communauté puis dans l'ensemble de l'Europe Occidentale.

La délégation allemande s'est efforcée de dissiper toute impression que l'on devrait s'attendre à des résultats rapides en matière de politique à l'Est. C'est ainsi que les contacts bilatéraux avec des gouvernements de l'Est européen ont été qualifiés d'"inspirés du modèle français". Le Chancelier a souligné que son gouvernement n'entreprendrait rien qui puisse conduire à un dégageement des trois puissances occidentales de leurs responsabilités communes à l'égard de la République Fédérale, ou à constituer un danger pour leur présence à Berlin. En d'autres termes, il n'est pas question de toucher aux accords quadripartites fixant le statut actuel des deux Allemagnes, ce qui implique d'ailleurs qu'il n'est pas question non plus de reconnaître juridiquement l'existence de la RDA, c'est-à-dire de la considérer comme un véritable Etat étranger.

En ce qui concerne plus spécifiquement la politique européenne, il s'agit seulement maintenant de mettre en oeuvre le programme fixé au Sommet de La Haye. En d'autres termes, puisque les objectifs ont déjà été clairement définis, ils n'ont plus à être discutés dans le cadre des consultations franco-allemandes. Ce qui compte dorénavant aux yeux du gouvernement fédéral, c'est de déterminer comment ces objectifs doivent être atteints. Le gouvernement français a manifesté son plein accord sur cette méthode d'approche des problèmes concrets.

Pour ce qui est du renforcement de la Communauté, Bonn attache une importance grandissante au plan par étapes préconisé à La Haye pour parvenir à la coordination des politiques économiques, monétaire et des finances des Six, et le Chancelier n'a pas manqué

de le souligner au cours de ses entretiens avec le Président français. Par ailleurs, la délégation allemande a largement exposé à Paris le plan élaboré à Bonn pour la création d'une Union Monétaire Européenne. A la demande du Chancelier et du Ministre des Affaires Etrangères, ce plan avait d'ailleurs été modifié à la veille même de la rencontre franco-allemande, car un certain nombre d'experts avaient exprimé l'avis que le schéma dressé par le Ministre de l'Economie Schiller était vraiment par trop inconsistant.

Les suggestions allemandes, déjà présentées au Conseil de Ministres à Bruxelles et officiellement endossées par le Chancelier à Paris, prévoient une action divisée en trois étapes : d'abord la création d'un Fonds européen d'assistance en matière de crédits; ensuite l'harmonisation des politiques nationales de financement et de crédit; enfin la création d'un Fonds européen de réserves appelé à substituer aux réserves nationales de devises une caisse centrale alimentée par tous les pays membres et dans laquelle ceux-ci puiseraient pour satisfaire leurs besoins. Selon Bonn, les possibilités de crédit devraient se situer à un niveau oscillant entre \$ 700 et 900 millions.

Quant au rôle du Parlement européen, les divergences n'ont pu être aplanies à Paris et les dernières décisions prises à ce sujet par le Conseil de Ministres à Bruxelles constituent une concession de la part de Bonn. Le gouvernement fédéral souhaiterait en effet que s'amorce une évolution au terme de laquelle le dernier mot appartiendrait au Parlement en matière de recettes et dépenses communautaires. En d'autres termes, l'Assemblée de Strasbourg devrait être dotée de la plénitude des compétences budgétaires. Paris s'écarte sensiblement de ce point de vue puisque l'on y estime que ces compétences doivent être limitées à certains virements internes de poste à poste, après que le budget ait été définitivement arrêté par le Conseil dans le montant des recettes comme des dépenses.

Bien que l'on se soit contenté de parler, lors des consultations, de "divergences relatives à des questions institutionnelles", on ne se dissimule pas à Bonn qu'il s'agit en réalité de divergences politiques à propos de l'ordre démocratique appelé à régir la future Communauté. Et l'on ne pense pas que la Communauté aurait une situation envisable si la distribution définitive des fonctions devait attribuer au Parlement européen celles d'une "Chambre des Lords" alors que le Conseil de Ministres se verrait réserver celles d'une "Chambre des Communes", les seules à compter véritablement.

Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, les récentes déclarations faites par le Ministre français des Affaires Etrangères Schumann à Londres ont été fort bien accueillies ici, et le Chancelier n'a pu que le confirmer à Paris. Aujourd'hui, on n' imagine à Bonn aucune difficulté majeure qui pourrait faire obstacle à une entente entre les Six à propos de la définition de la procédure à adopter pour les négociations avec la Grande-Bretagne. On a d'ailleurs relevé avec satisfaction que Londres fait preuve de plus de réserve actuellement que cela n'avait été le cas dans les années 1962-63 au sujet de sa participation aux négociations relatives à la

coordination des politiques étrangères, tout en persistant cependant à faire valoir son droit à une telle participation. De toute façon, la fièvre politique qui se manifestait naguère dès qu'il était question de négociations avec la Grande-Bretagne est désormais tout à fait tombée, comme on en a eu le témoignage à La Haye. La question de l'entrée de la Grande-Bretagne n'a donc été cause d'aucune friction à l'occasion des consultations de Paris

Quant aux relations proprement franco-allemandes, les discussions relatives à la coopération industrielle entre les deux pays ont occupé une place de choix dans ces consultations. En particulier, la construction de réacteurs a retenu toute l'attention des deux gouvernements, qui sont parfaitement conscients du risque qu'il y a de voir l'actuelle génération des réacteurs périmée sous peu. Bonn et Paris semblent donc vouloir miser sur le réacteur de l'avenir. Le Chancelier est allé jusqu'à parler d'une intégration possible de tous les programmes de développement franco-allemands dans ce domaine, bien que n'ignorant pas les difficultés auxquelles la France aura à faire face pour venir à bout de la réorganisation qu'impliquent ses nouveaux choix. L'Allemagne en revanche semble mieux lotie, car les accords de collaboration conclus entre les groupes Siemens et AEG Telefunken lui donnent une certaine expérience en la matière.

Comme il fallait s'y attendre, le Chancelier a tenté d'obtenir l'acceptation de la France à l'implantation en République Fédérale de l'accélérateur géant envisagé dans le cadre du CERN. Il a donc fait valoir non seulement des arguments d'ordre technique, mais aussi le fait que jusqu'à présent il y a fort peu d'organisations européennes à être installées en Allemagne. Il semble bien que Paris ne se soit pas montré insensible à ce dernier argument.

Les deux délégations ont été unanimes à souhaiter que les investissements allemands en France et les investissements français en République Fédérale connaissent un substantiel accroissement. Le bilan actuel, qui fait apparaître des montants respectifs de DM 1,3 à 1,4 milliard par an dans chaque sens et est nettement moins élevé que celui de chacun des deux partenaires avec d'autres pays européens. On s'attend donc que le Comité Permanent pour la Coopération Industrielle prenne, lors de sa session du 12 février à Munich, des mesures d'encouragement dans ce domaine. Dans ce contexte, les Allemands ont demandé à ce que se trouve facilité l'établissement de firmes allemandes en France et vice-versa, et simplifiées la procédure de fusion entre entreprises des deux pays. Lors d'un récent sondage, une certaine d'entreprises allemandes ont en effet marqué un net intérêt pour un accroissement de leurs activités en France. Bonn a donc suggéré la création d'un Bureau d'Orientation Industrielle qui, dirigé conjointement, pourrait assurer en permanence le développement de la coopération industrielle.

Finalement on se réjouit à Bonn de voir les consultations franco-allemandes porter également en détail sur des questions parfaitement concrètes, et non pas se confiner exclusivement au survol des grands problèmes politiques. Quant aux conceptions contradictoires nourries à Bonn et à Paris sur le Moyen Orient, elles n'ont été qu'effleurées.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'ORGANISATION DU MARCHÉ COMMUN DU VIN.- Les six Ministres de l'Agriculture ont finalement abouti, le 2 février dernier, à un accord sur une Résolution posant les principes essentiels de l'organisation du marché du vin. Le Conseil devrait ainsi être à même, avant la fin du mois, d'arrêter les Règlements précis devant régir cette production, de façon à ce que la libre circulation du vin puisse être effective le 1er avril prochain.

Du point de vue de l'organisation interne du marché, il est prévu, par catégories de vins, des prix d'orientations et des seuils d'intervention. L'intervention elle-même s'effectuera par des aides au stockage privé et, si cette mesure est insuffisante, par la distillation. Celle-ci ne devra cependant pas avoir pour conséquence d'encourager la production de vins de mauvaise qualité. Par ailleurs, pour éviter une surproduction coûteuse, les plantations de vignes seront mises en "liberté surveillée". Toute plantation fera l'objet de la délivrance d'un certificat par les autorités de Bruxelles. Chaque année, un bilan prévisionnel sera établi par la Commission et, au cas où apparaîtraient des risques de surproduction "structurelle", le Conseil prendrait des mesures contraignantes.

En ce qui concerne le régime applicable aux pays tiers, les Six sont convenus d'appliquer le droit de douane du TEC, auquel viendront s'ajouter des taxes compensatoires (si les prix d'offre des vins importés sont inférieurs aux prix de référence communautaires). En outre, le Conseil a prévu la délivrance de certificats d'importation et la possibilité d'appliquer une clause de sauvegarde. La France est parvenue à faire admettre le principe dit de la "complémentarité quantitative" : la production communautaire de vin devra être écoulee en priorité, et les importations de pays tiers ne pourront que "compléter" un éventuel déficit de la production par rapport à la consommation. Les vins importés ne pourront d'ailleurs pas servir au coupage des vins produits dans la CEE. Les régimes applicables aux pays associés et à l'Algérie seront définis ultérieurement. Enfin, le Conseil s'est entendu sur la définition du vin ainsi que sur les méthodes d'enrichissement qui pourront être utilisées.

Cet accord est suffisamment détaillé pour que les Six puissent en terminer avec la rédaction des Règlements dans les délais prévus. Conclu trois jours avant la réunion du Conseil chargé de régler les derniers problèmes empêchant l'adoption officielle du financement de la politique agricole commune, il a aussi le mérite de lever un des deux "préalables" italiens, le second étant l'adoption d'une réglementation du marché commun du tabac.

L'INTERVENTION DE RAYMOND BARRE AU PARLEMENT EUROPEEN.- Présentant à l'Assemblée de Strasbourg la situation économique de la Communauté, Raymond Barre, vice président de la Commission, a caractérisé 1969 comme une année de "tensions et de secousses", et aussi l'année "des illusions perdues". Un climat de fausse sécurité s'est installé, et une attention insuffisante a été portée à la coordination des poli-

tiques économiques et à la solidarité monétaire entre les Six.

Mais 1969 a étalelement été l'année de départ de l'action économique et monétaire de la Communauté. Raymond Barre a fait l'historique des efforts de la Commission depuis son memorandum du 12 février 1969 jusqu'au Conseil du 26 janvier 1970 qui a permis d'enregistrer des progrès importants. "Une marge de manoeuvre nous est donnée, elle ne doit pas être gaspillée". C'est la raison pour laquelle l'évolution économique en 1970 présente une grande importance : elle contient en germe les chances de succès ou les risques de difficultés pour les tâches qui doivent dorénavant être accomplies. "Les desseins grandioses et les plans les plus achevés ne s'inscriront pas dans les faits, ou ne conduiront qu'à édifier de fragiles superstructures si l'infrastructure, c'est-à-dire l'activité économique de la Communauté n'est pas cohérente et équilibrée".

Avant d'en venir au fait, le vice président de la Commission s'est attaché à l'examen du contexte international, retenant particulièrement quatre faits essentiels : l'évolution de la conjoncture aux Etats-Unis, le redressement de la balance des paiements britannique, l'amélioration des conditions de fonctionnement du système monétaire international, le niveau des taux d'intérêt.

Puis, analysant d'abord de manière globale, et ensuite pays par pays, la situation économique de la Communauté, il a souligné que les perspectives conjoncturelles font ressortir la nécessité, dans tous les pays membres, d'une "désinflation" vigoureuse et rapide. "Désinflation, c'est-à-dire retour progressif aux équilibres, mais non déflation, qui risquerait de briser la croissance et serait socialement intolérable. C'est à cette seule condition qu'il sera possible d'obtenir un assainissement de la situation économique sans tomber dans la stagnation ou la récession. Des actions vigoureuses, concentrées sur le premier semestre de l'année, s'imposent pour éviter que n'apparaisse, à échéance plus éloignée, un ralentissement de la croissance coïncidant avec la hausse persistante des coûts et des prix dans un contexte international précaire".

Rappelant que l'accent doit être mis sur les instruments propres à freiner l'expansion de la demande intérieure, Raymond Barre a évoqué les plus importants d'entre eux : austérité budgétaire accrue; maintien de l'orientation restrictive de la politique du crédit; stimulation de l'épargne privée afin de freiner la consommation des ménages et les sorties de capitaux; intensification de la concurrence sur les marchés des biens et des services.

Enfin, l'orateur a présenté et commenté les résultats substantiels obtenus par le Conseil du 26 janvier. A ce propos, il a souligné que la Commission a proposé d'engager "une partie longue et difficile" en ce qui concerne l'harmonisation des politiques économiques à moyen terme. "Certes, la Commission n'ignore pas les difficultés que soulève la mise au point de ce programme. A cet égard, certains ne manqueront pas d'imputer aux "technocrates de Bruxelles" une dangereuse propension à l'inflation, tandis que d'autres leur reprocheront de recommander la déflation et le chômage. Le memorandum de la Commission est pourtant suffisamment clair pour que de telles allégations soient accueillies avec la plus grande sérénité. Il est très facile de promettre à la fois le taux le plus élevé de croissance, la plus

parfaite stabilité des prix, l'excédent le plus substantiel de la balance des paiements, la complète disparition du chômage. Il est plus honnête et plus utile de rechercher les conditions d'une politique à moyen terme qui tienne compte des réalités et des possibilités. Aussi la Commission ne manifestera-t-elle nulle complaisance à l'égard d'orientations chiffrées qui lui paraîtraient entretenir de vains espoirs et susciter des illusions".

" Dès les prochaines semaines, la Commission entamera avec le Conseil la préparation du plan par étapes qui doit aboutir à la création d'une Union économique et monétaire. Le climat dans lequel se sont déroulées les récentes discussions au sein du Conseil font bien augurer de l'avenir. Certes les difficultés sont à la mesure du grand dessin que s'assigne la Communauté, et elles ne seront pas résolues du jour au lendemain. Mais ce qui importe est que les objectifs soient clairs et que tout soit mis en oeuvre pour les atteindre".

ACCORD SUR LE FINANCEMENT DE L'EUROPE VERTE.- Selon la formule barbare, mais consacrée, "l'achèvement est achevé". Le Conseil de Ministres des Six, réuni au niveau des Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Agriculture, est en effet parvenu à un accord complet sur tous les points qui lui étaient soumis : Règlement financier proprement dit, pouvoirs du Parlement Européen, organisation du Marché Commun du tabac. En ce qui concerne le Règlement financier, deux problèmes restaient à résoudre :

- 1°) La section orientation du FEOGA, destinée à l'amélioration des structures de production. Jusqu'ici son budget était limité à \$ 285 millions par an. L'Allemagne a obtenu que ce plafonnement soit maintenu jusqu'en 1972, mais a dû accepter, comme le souhaitaient plusieurs de ses partenaires - notamment la France et l'Italie - que ce plafond puisse à l'avenir être dépassé sur accord du Conseil. Jusqu'en 1972, les actions structurelles communes aux Six pourront être complétées par des actions nationales pour atteindre le plafond. Mais, après cette date, la section orientation ne servira plus qu'à financer des actions communes (aides sociales aux agriculteurs, par exemple, ou primes d'encouragement à la production bovine, etc ...). Il s'agit d'une décision capitale, car elle permettra la mise en application pratique d'un programme de modernisation des structures de production agricole dans la ligne tracée par le Plan Mansholt.

- 2°) La prévision des dépenses de la section garantie du FEOGA consacrée au soutien des cours et des exportations.- Plusieurs Etats membres avaient à maintes reprises exprimé le souci d'éviter un gonflement exagéré de ces dépenses, et l'on avait même parlé de plafonnement. Au sommet de La Haye, la nécessité a été reconnue de limiter les dépenses budgétaires, mais en passant par des mesures économiques et non par des plafonnements financiers. Pourtant quelques délégations ne désespéraient pas d'obtenir au Conseil, sinon un plafonnement de fait, du moins une programmation indicative, voire contraignante des dépenses. Les Pays-Bas avaient soumi un projet dans ce sens, prévoyant une fixation triannuelle des dépenses établie chaque année par la Commission; le Conseil aurait ensuite discuté et approuvé ces prévisions et, au cas où les réalités s'en seraient écartées, la Commission aurait dû soumettre des propositions et le Conseil arrêter des mesures. Ce système, prévu secteur par secteur,

est évidemment assez rigide et les Français l'ont refusé. Ou plutôt l'ont accepté, mais en refusant que le Conseil ait à approuver les prévisions : celui-ci se contentera de les "examiner et de les apprécier". De la sorte, le mécanisme reste seulement indicatif et est ainsi conforme aux exigences d'une saine gestion financière.

LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN.- Le débat sur les pouvoirs du Parlement a été particulièrement long et fastidieux. Les Pays-Bas se sont finalement rangés à l'avis de leurs partenaires : il est impossible, parce que cela ne se pratique nulle part, de laisser à l'Assemblée de Strasbourg la liberté totale de fixer les dépenses de la Communauté. Des limites, des critères, doivent être trouvés. La recherche d'une solution n'a pas demandé moins d'une dizaine d'heures. La procédure retenue est la suivante :

- 1°) En ce qui concerne les dépenses découlant de décisions du Conseil (par exemple en matière agricole) - soit, en fait, 96,5% des dépenses totales - le Parlement ne peut les modifier, ni adresser au Conseil des amendements qui obligerait celui-ci à rouvrir des dossiers ayant fait l'objet d'accords souvent très "délicatement" équilibrés. Mais l'information du Parlement sera améliorée, les contacts et les échanges avec le Conseil de Ministres renforcés.

- 2°) En ce qui concerne les dépenses administratives, soit 3,5 % des dépenses totales, le Parlement jouira d'un certain droit d'initiative, mais dans une limite : le taux maximum d'accroissement des dépenses qu'il sera habilité à proposer sera calculé chaque année par la Commission en tenant compte du taux d'accroissement moyen des budgets nationaux, de la hausse du coût de la vie et de l'évolution du PNB. On peut estimer que ce taux sera plus ou moins égal à 8 %. Au cas où le budget établi par le Conseil "absorberait" déjà plus de la moitié du taux d'augmentation laissé à la discrétion du Parlement, celui-ci disposerait d'une nouvelle marge supplémentaire de 50 % (c'est-à-dire de 4 % par rapport au taux global). Enfin, en cas de circonstances exceptionnelles, Commission, Conseil et Parlement peuvent prendre l'initiative de proposer des dépenses supplémentaires : l'Assemblée et le Conseil doivent alors être d'accord et statuer tous les deux à la majorité qualifiée.

Ces dispositions concernent la période définitive, celle qui commence en 1975. D'ici là, le Conseil aura toujours le dernier mot en matière de dépenses, mais sous deux formes : possible si le Parlement propose une augmentation des dépenses ne modifiant pas le budget global d'une des institutions (c'est-à-dire un virement de poste à poste), le Conseil, pour s'y opposer, doit réunir la majorité simple. Au contraire, la majorité qualifiée doit être réunie pour accepter une proposition d'augmentation du budget global.

LE MARCHE COMMUN DU TABAC.- Le Conseil a abouti à un accord sur cette question. La réglementation agricole proprement dite pour le tabac (soutien des prix des exportations, protection à la frontière, etc ...) est conforme au "modèle" communautaire classique. Mais il a été plus difficile de s'entendre sur les deux autres chapitres de ce dossier : l'harmonisation fiscale et l'aménagement des monopoles français et italien.

En matière fiscale, un système établissant une relation dans chaque pays entre les droits spécifiques et les droits ad valorem sera mis en vigueur rapidement. Il conduira en 1980 à une fiscalité "cohérente", évitant par exemple que les cigarettes ordinaires françaises ou italiennes soient anormalement pénalisées en Allemagne. Dans le domaine des monopoles, Paris et Rome se sont engagés à supprimer pour le 1er juillet 1971 les discriminations vis-à-vis des productions de leurs partenaires et, en 1976, à renoncer aux droits exclusifs du monopole au stade du commerce de gros (ce qui laisse en l'état le réseau monopolistique de distribution au détail).

Commencée dans de mauvaises conditions, la réunion du Conseil s'est donc terminée sur le plus large accord possible. L'imminence d'une démission du gouvernement italien a d'ailleurs très sensiblement contribué à ce renversement de situation. L'échec aurait risqué d'entraîner un retard considérable dans l'adoption du financement agricole, et inéluctablement, chacun l'avait bien compris, un retard également dans la préparation de la négociation d'élargissement. Le financement de l'Europe verte est donc maintenant définitif, le Marché commun agricole complété et achevé. Les Six entrent dans la seconde époque de l'intégration communautaire. Leur programme de travail leur a été dressé par le président en exercice du Conseil, Pierre Harmel, pour les quatre prochains mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet. Il comprend :

- 1°) La préparation de la négociation d'élargissement. Les Six n'ont eu jusqu'ici sur ce point, le 5 février, qu'un bref échange de vues qui leur a essentiellement permis de prendre connaissance des travaux préparatoires conduits par les Représentants permanents à propos des problèmes soulevés par la définition d'une période de transition. Mais aucune décision, même de principe n'a été prise : les Ministres n'étaient d'ailleurs pas là pour cela.

- 2°) Le renforcement. Pour connaître le programme sur ce point, il suffit de prendre les quatre orientations définies au Sommet de La Haye : Union économique et monétaire, coopération technologique, politique sociale, jeunesse et université.

ACCORD AVEC LA YUGOSLAVIE.- La Commission, négociant au nom des Six, et la Yougoslavie se sont entendus sur le contenu d'un accord commercial non préférentiel qui entrera en vigueur au printemps 1970. Ce sera le premier accord conclu par le Marché Commun avec un pays socialiste. Les concessions tarifaires sont réduites : quelques abaissements de droits en faveur des Six, accélération de certaines diminutions de droits prévues au Kennedy Round en faveur des yougoslaves. C'est surtout par l'offre de la CEE à Belgrade en matière de viande bovine que l'accord a quelque valeur économique. Les Six diminueront le prélèvement applicable aux exportations yougoslaves de "baby beef", à condition que des prix d'offre à la frontière soient respectés. Un Comité mixte surveillera d'ailleurs le fonctionnement du système, afin d'éviter toute perturbation du marché européen de la viande.

Par ailleurs, les premières conversations exploratoires entre le Liban et la Commission en vue de la conclusion d'un accord préférentiel se sont tenues à Bruxelles. Elles ont permis à la délégation libanaise de mieux préciser ce qu'elle attend d'un tel accord avec les Six.

BILAN ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE. - La conjoncture exceptionnellement favorable qui a caractérisé la plupart des secteurs industriels en 1969 a eu pour conséquence une forte augmentation de la consommation d'énergie dans la Communauté, avec un total de 722 millions de tonnes d'équivalent charbon, soit une progression de 7,5% par rapport à 1968. Sauf dans les chemins de fer où la consommation de combustibles a reculé de plus de 20 % sur 1968 tandis que les besoins d'énergie électrique augmentaient de 5,5 %, tous les secteurs de consommation ont participé à une augmentation, y compris les foyers domestiques (+ 8,8 %). Le tableau ci-après retrace l'évolution de cette consommation en fonction des sources énergétiques (en %).

	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
Houille et équivalents	30,1 %	27,9 %	26,3 %
Lignite et équivalents	4,8 %	4,6 %	4,4 %
Pétrole brut et équivalents	52,8 %	54,2 %	55,4 %
Gaz naturel	5,7 %	7,0 %	8,0 %
Electricité	6,6 %	6,3 %	5,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

La contribution du charbon reste à peu près constante en valeur absolue, notamment en raison des besoins accrus en charbon à coke destinés à l'industrie sidérurgique, mais sa part dans l'approvisionnement continue à baisser: de 25 % en 1968, elle tombe à 20 % en 1970, et c'est essentiellement dans les secteurs de la cokéfaction et des centrales électriques que se maintiennent les débouchés de cette forme d'énergie. En République Fédérale, la part des combustibles solides (charbon et lignite) est, pour la première fois, inférieure à celle des combustibles liquides.

Inversement, la part du pétrole ne cesse de croître, de même que celle du gaz naturel qui prend une place de plus en plus importante dans les échanges intracommunautaires d'énergie. Ceux-ci n'ont augmenté en effet que de 1 % globalement en 1969, mais les livraisons de gaz naturel des Pays-Bas aux autres pays membres se sont accrues de 73 % par rapport à 1968. Quant à l'énergie hydraulique, elle joue un rôle quantitativement décroissant dans le bilan global de la Communauté, mais sa fonction économique gagne sans cesse en importance pour la couverture des pointes de la demande d'électricité.

La production d'énergie électrique d'origine nucléaire a atteint en 1969 11 TWh, soit 2,1 % de la production globale, contre 8 TWh (1,6 %) en 1968. La progression a été particulièrement marquée en Allemagne Fédérale. En 1970, les centrales nucléaires de la Communauté pourront fournir quelque 16,8 TWh, soit 2,8 % de la production totale d'électricité. Le tableau ci-dessous donne la puissance électrique installée des réacteurs en service, en construction et en projet dans les différents pays membres (en MWe nets) :

	R.F.	France	Italie	P.B.	Belg.	Comm.
Réacteurs en service	775	1646	607	52	10	3090
Réacteurs en construction	1411	1305	-	400	1530	4646
Réacteurs en projet	7550	--	1332	-	--	8882
TOTAL	9736	2951	1939	452	1540	16618

L'état d'avancement des chantiers et les déclarations d'intention rendues publiques jusqu'ici (la liste ne tient pas compte des décisions devant être prises en France à la suite du choix fait en faveur des réacteurs à eau légère de type américain) permettent d'évaluer pour 1975 à plus de 16.000 MWe la puissance électrique nette des installations nucléaires installées dans la Communauté, alors que pour la même époque, on prévoit une puissance de 13.000 MWe installée au Royaume-Uni et de 63.000 MWe aux Etats-Unis.

En ce qui concerne le pétrole, les experts de la Commission évaluent à 501,3 millions de t./an les capacités de l'équipement de raffinage existant dans la Communauté à fin 1970, contre 469,9 millions de t. en fin 1969. Entre 1967 et fin 1970, les capacités de raffinage auront augmenté de 102 millions de t., alors que la consommation intérieure et les soutes se seront accrues, pendant la même période, de 84 millions de t. Quant à la consommation de produits raffinés, on constate des divergences entre pays membres et entre produits. C'est ainsi que l'utilisation du fuel léger pour chauffage domestique se développe très rapidement en France, en Allemagne et en Italie, alors qu'en Belgique et aux Pays-Bas l'influence du gaz naturel commence à se faire sentir. Pour le fuel lourd, dont le développement dépend essentiellement de la consommation dans les centrales électriques, l'accroissement est le plus prononcé en Italie, suivie de la France, de l'Allemagne et de la Belgique. Aux Pays-Bas, la consommation est stationnaire.

L'évolution du bilan du gaz naturel est essentiellement déterminée par le développement de la production néerlandaise, qui fournira en 1970 près de 50 % du gaz naturel extrait dans la Communauté, suivie de l'Italie (22,3 %), de l'Allemagne (16,7 %) et de la France (12,3 %). Au cours de cette année, 10 milliards de m³ de gaz naturel néerlandais, soit 37 % de la production, seront exportés vers les pays membres à raison de 3 milliards vers l'Allemagne, 3,4 milliards vers la France et 3,6 milliards vers la Belgique. Les Pays-Bas possèdent 75 % des réserves prouvées de gaz naturel de la Communauté, qui atteignent un total de 2.700 milliards de m³.

ETUDES ET TENDANCES

QUAND L'ETALON-OR FUT MIS AU RANCART (II)

par John Brooks

© The New Yorker Magazine Inc.

Dans la première partie de son article (cf. OME n° 549), John Brooks, après avoir décrit l'action de Roosevelt pour enrayer la panique financière au moment où il entre à la Maison Blanche, en mars 1933 - et notamment sa décision de mettre l'embargo sur les ventes d'or à l'étranger - explique comment le Président se figure avoir trouvé une panacée contre la crise économique en créant une inflation systématique grâce à la dépréciation du dollar par rapport à l'or. Il est poussé dans cette voie extraordinaire - un chef d'Etat ruinant délibérément sa propre devise - par l'un de ses conseillers, George F. Warren, en dépit des protestations de la plupart des autres membres de son brain-trust, et notamment de James P. Warburg.

C'est peu avant la prise de fonction de Roosevelt que son ami et voisin de campagne Henry Morgenthau Jr., qui sera nommé Secrétaire au Trésor en novembre 1933, lui présente Warren. Selon le récit qu'en a fait Mme Morgenthau, son mari, ancien élève de Warren, l'emmena avec son assistant Pearson pour donner à Roosevelt une consultation sur ses plantations d'arbres. ("Combien notre vie aurait été différente si Franklin et Henry n'avaient pas rencontré ces experts en sylviculture!", dira-t-elle en soupirant quelques années plus tard).

Roosevelt est séduit par l'exposé que lui fait Warren de sa théorie monétaire et, aussitôt installé à Washington, il le nomme conseiller sans portefeuille. On ne saurait dire que le professeur sache se créer beaucoup d'amis à la Maison Blanche. Un autre conseiller du Président, Raymond Moley, notera plus tard qu'en mars 1933 la capitale est devenue une Mecque pour loufoques en tous genres, prenant le New Deal pour une croisade ouverte à tous les mécontents. S'il ne range pas Warren nommément parmi ces loufoques, il est hors de doute qu'il le tient pour tel. Courant avril et mai, l'étoile de Warren semble décliner, mais ce n'est que pour briller d'un plus vif éclat quelques semaines après, puisqu'à la mi-juin, Fred I. Kent, ancien chef du Département des changes au Federal Reserve Board, et donc homme de poids, se sent obligé, en s'adressant à un congrès de banquiers à Chicago, de mettre son auditoire sérieusement en garde contre l'erreur qui consisterait à renchérir les prix agricoles à l'aide d'une réduction de la valeur-or du dollar, et contre le désastre qui en résulterait.

Quoiqu'il en soit, au milieu de l'été, Warren occupe incontestablement une position éminente dans les milieux du New Deal. Il est en congé de l'Université Cornell et, dans le bureau dont il dispose au Département du Commerce, il se consacre tout entier à ses graphiques, refusant de répondre au téléphone et criant un péremptoire "absent" à ceux qui frappent à sa porte. Certains prétendent que c'est par lévitation qu'il entre à la Maison Blanche et en sort, bien que personne n'ait jamais pu le prendre sur le fait.

En même temps que le dollar s'était vu délibérément amputé d'une partie de sa valeur sur le marché durant les mois de mai et juin, le prix des produits agricoles avait connu une hausse vigoureuse. Roosevelt confie alors à certains de ses collaborateurs qu'il se réjouit du cours des événements. Sans qu'il précise la cause de cette satisfaction, ses interlocuteurs n'ont guère de mal à la deviner : la preuve semble faite que, mise en application, la théorie Roosevelt-Warren donne exactement les résultats attendus - tout au moins au début.

A la mi-juillet, cependant, il se produit un retournement déconcertant. Pour des causes impossibles à discerner clairement, sauf peut-être l'échec de la conférence de Londres, la Bourse de New York enregistre soudainement sa chute la plus importante depuis plus d'un an. En même temps, le dollar se redresse légèrement par rapport à l'or et, pire que tout, l'évolution des prix des produits primaires s'inverse brutalement; entre le 18 et le 21 juillet, celui du blé tombe de \$ 1,24 à 0,90 le boisseau, sa baisse la plus accentuée depuis des années; celui du coton de \$ 0,11 3/4 la livre à 0,08. Des grondements de révolte s'entendent à nouveau dans l'Ouest. A ce moment, Roosevelt s'affermi manifestement dans sa résolution de faire baisser le prix du dollar. Puisqu'on ne peut faire confiance au simple jeu du marché pour continuer à réduire la valeur-or du dollar, il faut passer à l'exécution du second volet de la théorie de Warren, ne plus se contenter d'être passif, mais agir. Autrement dit, déclencher une forte attaque du Trésor contre le dollar.

Personne n'a alors la moindre idée précise sur les projets de Roosevelt. Warburg, malgré sa mésaventure de Londres, est toujours désireux de mettre son expérience au service du gouvernement; il est, après tout, le seul des conseillers économiques de Roosevelt à avoir la pratique de la banque, et il pense qu'il pourra au moins constituer un garde-fou contre les fumeuses élucubrations des théoriciens en chambre. Pendant son voyage de retour, il lit pour la première fois les ouvrages de Warren qui lui ont été adressés, non par Roosevelt, mais par le Comité pour la Nation, organisation farouchement inflationniste à laquelle Warren a vaguement appartenu pendant un an. Son jugement rejoint celui du grand économiste britannique John Maynard Keynes qui lui a confié, juste avant son départ de Londres - et bien qu'il soit réputé lui-même pour ses théories inflationnistes - les tenir pour de pures idioties ("rubbish").

Invité à déjeuner à la Maison Blanche vers la fin juillet, Warburg voit confirmer ses pires craintes sur le genre des interlocuteurs désormais favoris du Président. Introduit dans le bureau de Roosevelt, il le trouve en conversation avec Warren et le professeur James Harvey Rogers, de l'Université de Yale, défenseur bien connu d'une lé-

gère variante de la théorie de Warren, et c'est en pleine euphorie que le Président fait les présentations. Aussitôt la porte refermée sur les professeurs, Warburg entreprend de reprocher au Président son message à la Conférence de Londres. Après s'être montré agacé, Roosevelt devient plus vague. "Il prend tout le problème monétaire bien à la légère", notera Warburg, avec chagrin, dans son journal. Le Président lui donne pour instruction de rencontrer Warren et Rogers au cours de la semaine suivante et de venir lui rendre compte à Hyde Park.

En grinçant des dents, Warburg va donc passer une soirée à New York avec les deux professeurs. Quand on est frère de sang du Federal Reserve System, une telle épreuve peut se comparer à l'enfer, avec pour seule fiche de consolation de trouver le Diable moins mauvais qu'on ne le craignait sur la foi des "on dit". De fait, Warren et Rogers ne lui paraissent pas aussi sectaires qu'il l'avait redouté. Plus tard, il écrira avoir estimé Warren "sérieux et plein de bonnes intentions, vivement désireux d'aider, sans dogmatisme ni arrogance".

Or, qui Warburg trouve-t-il en conférence avec le Président lorsque, onze jours plus tard, il se rend à Hyde Park ? Warren et Rogers. En dépit de leur présence, ou plutôt à cause d'elle, la séance finit par l'amuser. Devant un Roosevelt manifestement fasciné, Warren sort "d'innombrables rouleaux de papier ... décorés de toutes sortes de courbes et diagrammes", pendant que Rogers acquiesce avec un sourire énigmatique. Warburg et les deux professeurs argumentent avec fougue pour défendre leurs positions contradictoires. Tant et si bien que le Président exprime le désir de voir Warren et Rogers faire un tour d'Europe d'un mois environ pour y sonder l'opinion sur la politique monétaire américaine, tandis que Warburg animera un groupe spécial d'études monétaires en voie de formation directement auprès de la Présidence. Est-ce l'exil pour Warren et Rogers, ou la mise de Warburg sur une voie de garage ? Nul d'entre eux ne le sait.

Après la réunion, Warburg et Warren empruntent le même taxi pour se rendre à la gare : image symbolique des deux forces antagonistes qui ont dominé la vie économique américaine jusque là - le souple financier de la ville et le rude exploitant de la campagne. D'un ton lugubre, Warren dit à Warburg : "Eh bien ! je suppose que vous avez ruiné mon plan". "Au contraire", répond Warburg, "vous avez gagné". Pour sa part, Wall Street n'a nullement conscience que son sort est en train de se jouer, et les cours, comme si de rien n'était, y restent stables. Quant aux prix agricoles, ils continuent à glisser.

Dans la première moitié de septembre, la rumeur se répand avec de plus en plus d'insistance que Roosevelt prépare une offensive inflationniste. Le dollar tombe brutalement - le 8, il s'établit à un nouveau palier de \$ 0,63 3/4 par rapport à l'or - et les prix agricoles remontent, mais pas assez pour satisfaire le Président. Vers la fin du mois, Warburg lui rend visite pour plaider une dernière fois contre la théorie de Warren. Cependant Roosevelt a décidé entre temps que Warburg, avec son culte pour la solidité de la monnaie, n'est pas, après tout, l'oiseau rare de Wall Street, mais rien de plus qu'un banquier international obsédé par ses fétiches. Il commence donc à le traiter avec le subtil dédain qu'il réserve à quiconque s'est jamais trouvé dans l'obligation de gagner sa vie comme fonctionnaire à Washington - encore que Warburg ait assurément

été le plus nonchalant et le plus détaché des anciens hommes d'affaires servant le gouvernement en tant que volontaire. De son côté, Warburg a complètement renoncé à initier Roosevelt à l'économie classique. En le taquinant, le Président lui rapporte un récent échange de propos avec l'un de ses collaborateurs : celui-ci vient, tout sourire, lui annoncer que le dollar s'est redressé sur le marché, et que sa tendance est plus ferme. Non, non, répond Roosevelt, jouant lui-même son rôle devant Warburg, ce n'est pas du tout cela qu'il faut; ce qu'il faut, c'est un dollar plus faible.

Quand Warburg en vient à ses protestations maintenant familières, Roosevelt rétorque : "Si nous ne pouvons pas garder en hausse les prix du blé et du coton, j'aurai un marché des paysans", et il le presse de lui dire ce qu'il ferait lui-même pour obtenir une hausse des prix. Warburg doit admettre qu'il n'a pas de panacée; une reprise générale, qui est le but à atteindre, ne peut s'amorcer qu'avec l'élimination préalable de l'incertitude épuisante qui pèse sur la monnaie. Cette réponse laisse Roosevelt parfaitement froid.

Warburg lui demande alors s'il aurait une objection à ce qu'il tente de sensibiliser l'opinion publique aux dangers d'une vague inflationniste, avec l'aide des grandes banques et des compagnies d'assurances sur la vie. Ce qui revient à lui demander à mots couverts s'il serait heureux de voir se déclencher une attaque de grand style, et abondamment financée, contre ses principes économiques favoris. A quoi le Président répond d'un ton dramatique, mais non sans habileté, qu'une telle action "ne ferait que créer des complications". Warburg s'en va, convaincu qu'il ne reverra jamais Roosevelt, et il regagne Wall Street. Il n'est pas encore un opposant au New Deal sous tous ses aspects, mais il figure déjà dans l'avant-garde qui battra le rappel de ceux qui seront, pendant dix ans, des adversaires haineux et inconditionnels de Roosevelt. Ainsi sa sortie de la Maison-Blanche ce jour-là a-t-elle une signification symbolique, comme celle de la Nora d'Ibsen claquant la porte dans "Maison de poupée".

Dès lors, il n'y a rien qui dissuade Roosevelt de mettre son plan en application. A la mi-août, une semaine à peu près après la rupture avec Warburg, il indique à Morgenthau, alors responsable de la Farm Credit Administration, qu'il aimerait voir le Trésor intervenir sur le marché pour acheter de l'or et ainsi en forcer la hausse. (Morgenthau lui demande de qui vient cette idée, et Roosevelt répond froidement qu'elle est sienne - ce qui laisse entendre, puisque les deux hommes savent parfaitement à quoi s'en tenir, qu'il est sur la défensive et qu'il ne veut pas explicitement avouer son adhésion aux théories de Warren, si mal vues dans les milieux économiques). Pour aller rapidement de l'avant, le Président esquive les formidables obstacles légaux qui s'opposent à sa volonté en se débrouillant pour que de tels achats n'aient pas à être directement effectués par le Trésor, mais pour le compte de celui-ci par la RFC-Reconstruction Finance Corporation.

Quand, fort malencontreusement, le dollar remonte à nouveau en octobre jusqu'à \$ 0,72, on arrive au cœur de la crise. Malgré les objections obstinées du Sous-Secrétaire au Trésor Dean Acheson (qui démissionnera moins d'un mois plus tard), Roosevelt, le 19 octobre, informe ses collaborateurs que la RFC va commencer ses achats d'or. Trois

jours après, à l'occasion d'une "causerie au coin du feu" à la radio, il l'annonce au public sans autres explications, et même sans mentionner le nom de Warren. Il se contente de dire que, pour peser sur le cours du dollar et obtenir une hausse des prix des produits primaires, la RFC achètera l'or nouvellement extrait aux Etats-Unis à un "taux qui pourra varier" et, si nécessaire, "en achètera également sur le marché mondial". "Ceci est une politique et non un expédient", ajoute-t-il, comme pour achever d'ôter toute espérance aux banquiers internationaux et à tous les tenants d'une monnaie forte.

Tout est en place pour que l'ensemble de l'économie nationale se transforme en un tube à essai à la disposition du professeur Warren. On entre dans une phase de l'histoire économique que Keynes a définie plus tard comme celle de "l'étalon-or à la dérive", et que le New York Times caractérise à l'époque. par le "sens de l'irréel". Quelque cinq ans plus tard, le N.Y. Times notera : "Il n'y a probablement pas d'exemple dans l'histoire d'une expérience économique aussi audacieuse".

La première réaction de la nation est une consternation générale. Quant à ceux qui ont été étroitement mêlés aux événements immédiatement antérieurs, leur attitude était prévisible : le lobby inflationniste au Congrès pavoise, tandis que Warburg, qui a entendu la causerie au coin du feu chez un ami à Chicago, a l'impression d'être giflé. Puis, public et journaux affichent des positions désespérément contradictoires, mais sans savoir vraiment pourquoi. Même Wall Street semble être tombée en hébétude, subissant une sorte de traumatisme monétaire. Selon le N.Y. Times, nombre de banquiers de premier plan "s'avouent incapables de comprendre toutes les implications" du plan Roosevelt. Mais si les banquiers sont incapables de comprendre, qui le pourra ? Le N.Y. Times cite même l'un d'eux pour lequel "rien, dans les déclarations du Président, ne rompt en quoi que ce soit avec les principes de l'orthodoxie financière". Voilà un commentaire qui semble directement inspiré de l'illumination bouddhique, du Zen, comme si ce banquier avait cherché et trouvé, une réponse qui se situe dans l'irrationnel total, comme la politique de Roosevelt. Chez Morgan, c'est le silence. Les plus célèbres porte-parole des milieux financiers de New York - Thomas W. Lamont, Richard Whitney et Otto H. Kahn - gardent bouche cousue.

Cet extraordinaire comportement est en lui-même fort instructif car, en réalité, le programme de Roosevelt n'a rien d'obscur; il constitue de toute évidence une attaque de front contre ce que Wall Street a de plus sacré : la solidité de la monnaie. Mais la prudence de Wall Street est dictée par des considérations pratiques : on s'y achemine déjà rapidement vers une empoignade avec le New Deal à propos de la réglementation fédérale sur les bourses, et le moment semble mal choisi pour ouvrir un deuxième front. C'est l'occasion pour Washington de faire une découverte : déjà secouée par la Dépression, Wall Street est à la merci d'une tempête; en dépit de la coriacité de tous ses vieux lions.

Le 25 octobre marque le début de la grande expérience. Au matin - et il en ira de même tous les matins de la semaine qui s'ouvre - Morgenthau, Jesse Jones, chef de la RFC, et parfois Warren, se retrouvent dans la chambre du Président à l'heure de son petit déjeuner, et ils fixent ensemble le prix auquel l'or sera acheté ce jour-là. Les

achats ne s'effectuent pour l'instant que sur le marché intérieur, et on espère que le marché mondial, abandonné à lui-même, tendra à s'aligner spontanément sur le prix américain. Le prix ainsi fixé, plus ou moins arbitrairement, est de quelques cents supérieur au cours pratiqué la veille sur le marché mondial. Ensuite, vient l'annonce officielle de ce prix, celui auquel la RFC est prête à payer tout l'or nouvellement extrait aux Etats-Unis - c'est-à-dire, puisque la thésaurisation privée est illégale, à peu de chose près tout l'or offert à la vente dans le pays.

Le premier matin, le prix est fixé à \$ 31,36 l'once, soit 27 cents au-dessus du cours du jour sur le marché mondial. (Sous le Gold Standard, ce prix était de \$ 20,67; la différence représente le montant dont le dollar s'est déprécié sur les marchés depuis avril). Respectueux de la théorie, les prix des produits primaires s'élèvent. Le deuxième jour, le cours est fixé 18 cents plus haut: les prix des produits primaires baissent. Que se passe-t-il ? Une réaction imprévue dans le tube à essai ? Ou peut-être seulement une sorte d'aberration temporaire ? Des membres du gouvernement font savoir qu'ils gardent confiance. Le lendemain, le prix de l'or est augmenté de 22 cents; les prix des produits primaires marquent une reprise.

Mais un autre phénomène troublant commence à se faire jour. Le marché mondial des changes semble faire preuve d'une totale indifférence aux prix pratiqués par la RFC, et il s'y établit un cours journalier distinct du cours de l'or exprimé en dollar - ce qui tend à montrer que le prix payé par la RFC pour l'or intérieur n'a pas grande importance et ne peut avoir aucun effet permanent d'entraînement à l'extérieur. Ainsi se trouve-t-on désormais en présence de deux dollars - le dollar Warren et le dollar devise. Voilà qui est réellement alarmant, car il s'ensuit que la RFC doit renoncer à limiter strictement ses opérations au marché intérieur pour intervenir directement sur le marché mondial - geste que Français et Britanniques pourraient interpréter comme une déclaration de guerre économique ouverte.

Le jour suivant, un samedi, le prix de l'or est encore augmenté de 5 cents, et les produits primaires baissent à nouveau. On ignore ce que fait le professeur Warren ce jour là, et même où il se trouve, mais il y a tout lieu de supposer qu'il est perplexé.

(à suivre)

E U R O F L A S H

- P. 20 - AMEUBLEMENT - MOGENS KOLD INTERNATIONAL est à capital danois. Pays-Bas: Réorganisation de H. PANDER & ZONEN.
- P. 20 - ASSURANCES - Belgique: DEUTSCHE KRANKEN VERSICHERUNGS ouvre une succursale à Anvers. Grande-Bretagne: VERZEKERING MIJ. HOLLAND ouvre une agence à Liverpool. Italie: GENERALE DI ASSICURAZIONE est filiale de L'ABEILLE; Les accords CONNEC-RICUT GENERAL LIFE INSURANCE/ASSICURAZIONE DI MILANO. Pays-Bas: EQUITY & LAW LIFE ASSURANCE ouvre une succursale à s'Gravenhage.
- P. 21 - AUTOMOBILE - Allemagne: RENAULT prend le contrôle de KAHMANN & PICKARDT; VOLKSWAGENWERKE prend le contrôle de SELBSTFAHRER UNION. Chili: PEUGEOT prend le contrôle d'AUTOMOTORES SAN-CRISTOBAL. Espagne: S.E.A.T. devient actionnaire de MADE et de VICTORIO LUZURIA. France: Constitution définitive de CHAUSSON CARROSSERIE. Roumanie: Les accords VOLKSWAGENWERKE/PRESTAGENT.
- P. 22 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Simplification chez CEMENTS D'OBourg. France: Association franco-anglaise dans TUILERIES B.M.P.; Les apports de CIMENT PORTLAND DE ROMBAS & D'HAGONDANGE à SILIX.
- P. 23 - CHIMIE - Allemagne: Association BASF/CARL FREUDENBERG dans LUTRAVIL SPINNVLIESWERKE. Belgique: PROTEBEL est à capital français. Argentine: HENKEL s'installe à Buenos-Aires. Italie: HENKEL développe sa filiale de Milan; Association SNIA VISCOSSA/ANIC dans CHIMICA DAUNA. Pays-Bas: Création d'AKZO CHEMISCHE DIVISIE.
- P. 24 - COMMERCE - Australie: Quatre bureaux pour FRANCO-AUSTRALIENNE DE PROMOTION INDUSTRIELLE. France: Création d'INDO-EUROPEAN TRADING; Rapprochement CEDIS/ALSACIENNE DE SUPERMARCHES; Création du Groupement GRANDES SURFACES REGION PARISIENNE.
- P. 25 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Concentration au profit de CIE DEUTSCH. Italie: Association américano-italienne dans TURBOMOTORI INTERNAZIONALE.
- P. 26 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: RELAISTRONIC est à capital suisse. Antilles: O.G.E.M. transforme en filiale sa succursale de Paramaribo. Italie: Concentration au profit de RICERCHÉ & STUDI METALLURGICI.
- P. 26 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Création de BROWN, BOVERI-SULZER TURBOMASCHINEN; Concentration ZEISS IKON/VOIGTLÄNDER; WAGGONFABRIK TALBOT accroît son contrôle sur WAGGONFABRIK UERDINGEN. Belgique: MONROE-ANCO est à capital américain; BAMFORDS LTD s'installe à Bruxelles; ANVIL INDUSTRIES simplifie ses intérêts; comme TUNZINI-AMELIORAIR; Concentration au profit des ETS LACHAUSSEE. France: MANUFACTURE ALSACIENNE DE PRODUITS METALLIQUES passe sous contrôle suisse; STE D'IMPORTATION DE MOBILIER DE BUREAU est à capital suisse; TEDDINGTON BELLOWS LTD prend le contrôle de BELLATRIX; HESTIKA-FRANCE est à capital allemand; et CAPRARI FRANCE à capital italien; Les intérêts d'IMECO INC. dans MARECO; Dissolution de THERMOSYSTEM FRANCE; Développement du rapprochement S.T. DUPONT/FRANCISPAM; Concentration FIVES LILLE-CAIL/BABCOCK & WILCOX; VENDEENNE DE ROULEMENTS est filiale de S.K.F. Italie: S.K.F. développe sa filiale de Turin; Concentration au profit de SOLARI & C°.

- P. 30 - EDITION - Allemagne: Réorganisation du capital de STUDIO HAMBURG ATELIERSBETRIEBS. France: PRESSE UNION prend 34 % dans FIRMIN DIDOT et se transforme en société de portefeuille.
- P. 31 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SIGNETICS s'installe à Nördlingen; BOURNS transforme en filiale sa succursale de Stuttgart. France: SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES s'installe à Rueil-Malmaison; Création de MIAL FRANCE; Association CEGOS/CREDIT LYONNAIS dans LYONNAISE D'INFORMATIQUE. Italie: Les accords GENERALE SEMICONDUCTORI/VARADYNE. Pays-Bas: AMBAC INDUSTRIES prend le contrôle de BECKER DELFT.
- P. 32 - ENGINEERING - Allemagne: Association germano-américaine dans DIDIER-KELLOGG INDUSTRIEANLAGENBAU. Luxembourg: SIMLA TRUST est filiale de POWELL & C°.
- P. 33 - FINANCE - Allemagne: Création d'US INVESTMENT SERVICES REPRÄSENTANZ; FIRST NATIONAL CITY BANK ouvre une agence à Stuttgart; WÜSTENROT prend 25 % dans DEUTSCHE KREDITBANK FÜR BAUFINANZIERUNG. Canada: Intérêts français dans MARSHALL DAGUES BIE (CANADA). Grande-Bretagne: GENERALE FONCIERE accroît son contrôle indirect sur CAVENHAM FOODS; BROWN BROTHERS HARRIMAN entre dans FLEMING SUEZ. Italie: Concentration au profit de CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA & IMPERIA. Luxembourg: INVESTMENTS ATLANTIQUE est à capital britannique; CALANDA HOLDINGS développe OMINTER; AMACO est filiale d'ADLER & C°; GELINCO est filiale de CREDIT EUROPEEN; FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG appartient à BANQUE LAMBERT. Pays-Bas: GRANITE LEASERVICES INTERNATIONAL s'installe à Amsterdam. Suisse: Association italo-suisse dans SAMURAI PORTFOLIO.
- P. 36 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: RIVER REST INTERNATIONAL transforme en filiale sa succursale d'Osterscheps/Oldb. Belgique: Association anglo-belge dans FREGAL. France: Association franco-néerlandais dans PIERSON FRIESLAND; Les accords NEGOBEUREUF/N.C.Z.; Association franco-hellénique dans PAN EUROFRANCE; Nouveaux accords SEAGRAMS/RICARD; Concentration au profit de GENERALE DE PANIFICATION - Pays-Bas: ATLANTIC FRUIT CONTINENTAL est à capital espagnol; Rapprochement SOEBERGHES/HEINEKENS/GIST- & SPIRITUSFABRIEK/ZUID-NED. SPIRITUSFABRIEK.
- P. 37 - METALLURGIE - Allemagne: Association germano-américaine dans VDM-ZIRKONIUM; PHELPS DODGE COPPER développe sa filiale VDM-INKA LACKDRAHT; KRUPP devient actionnaire de HORBACH & C°; Développement de PECHINEY ALUMINIUM PRESSWERK.
- P. 38 - MINES - Australie: Les accords URAN/CENTRAL PACIFIC MINERALS.
- P. 39 - PAPIER - Allemagne: SCHUT SUPERIEUR développe sa filiale de Francfort.
- P. 39 - PHARMACIE - France: PHARMA-FRANCE passe sous contrôle allemand; Concentration ROUSSEL-UCLAF/CENTRALE DE DYNAMITE.
- P. 40 - PLASTIQUES - Allemagne: Rapprochement SCHERING/PAUL LECHLER - France: Association franco-suisse dans ELASTOMERE APPLIQUEE - USA: Une licence PHOENIX GUMMIWERKE pour TALON.
- P. 40 - PUBLICITE - Allemagne: Association franco-suisse dans EURO-ADVERTISING WERBE; France: Développement des accords UNIVAS/NEEDHAM HARPER/S.H. BENSON - Pays-Bas HORST SLESINA WERBE prend 25 % dans RICARDO ADVIESBUREAU; TREND COMMUNICATIONS est filiale de FRANZEN, HEY & VELTMAN.
- P. 41 - TABAC - Italie: REYNOLDS INDUSTRIES s'installe à Rome.

- P. 42 - TEXTILES - Allemagne : Rationalisation chez VAN DELDEN; Une concentration donne naissance à UNIGARN. Canada : TRUCENA est à capital néerlandais - Belgique : BEKAERT MATTRESS TICKING passe sous le contrôle de W.R. GRACE; HUDSON TEXTIEL ouvre une succursale à Schaerbeek-Bruxelles - France : LANIFICIO FILLI BOTTO ouvre une succursale à Paris; Rapprochement LAINIERE DE ROUBAIX/BOUSSAC; Italie : Les apports d'I.R.I. à E.N.I. - Suisse : PRONUPTIA s'installe à Berne. Association germano-suisse dans PETER STEINEBRONN.
- P. 44 - TOURISME - Allemagne : MOVENPICK-HOLDING s'installe à Francfort; Création de REISEBÜRO HOLIDAY AMERIKA FLUGREISEN - France : Création de HOLIDAY INNS FRANCE; Italie : KENTUCKY FRIED CHICKEN s'installe à Naples .
- P. 45 - TRANSPORTS - Allemagne : Création de NEPTUN AHLMANN - Autriche : Les intérêts d'ITAVIA dans STYRIAN AIRLINES - Belgique : CONTAINERWAY BELGIUM est filiale de NATIONAL FREIGHT; Création d'Ahlers Lines - Grande-Bretagne : PAKHOED entre dans SMITH'S WHARF & WAREHOUSES - Pays-Bas : Création de TERNEUZENSE GRAANSILO.
- P. 47 - DIVERS - France : BEBE-CONFORT passe sous le contrôle de B.S.N. - Italie : A.G. SPALDING & BROTHERS (équipements de sport) s'installe à Schavenna/Sondrio - Pays-Bas : MANPOWER (personnel intérimaire) s'installe à Amsterdam.

AMEUBLEMENT

(550/20) L'entreprise danoise de meubles et matériels d'ameublement MOGENS KOLD A/S (Kerteminde) a pris pied en France et au Royaume-Uni en y constituant deux filiales de vente.

La première, MOGENS KOLD INTERNATIONAL Sarl (capital de F. 20.000), sise à Rueil-Malmaison/Yvelines, est gérée par M. Hiscocks. La seconde, MOGENS KOLD (U.K.) LTD (capital de £ 100), est installée à Londres.

** (550/20) Animée par M. C. Chaudron, l'entreprise de meubles et aménagements intérieurs pour navires, hôtels, bureaux, etc ... H. PANDER & ZONEN N.V. de La Haye a constitué une filiale d'exploitation à 's-Gravenhage, N.V. VERENIGDE MEUBILERINGS-BEDRIJVEN PANDER (capital autorisé de Fl. 10 millions) avec succursales à Amsterdam, Rotterdam, Eindhoven, Groningue, Leiden, Curaçao et Aruba, puis elle s'est transformée en société de portefeuille.

ASSURANCES

** (550/20) Membre à Utrecht du groupe d'Amsterdam A.M.E.V.-ALGEMENE MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN VERZEKERINGSMAATCHAPPIJEN (cf. N° 525 p. 19), la compagnie N.V. VERZEKERING MIJ. HOLLAND (capital de Fl. 15 millions) a ouvert à Liverpool une agence dont la direction est assurée par la firme locale de courtage d'assurances JOHN GROVES & WESTRUP LTD (cf. N° 500 p. 18).

Filiale du groupe de Londres ALEXANDER HOWDEN (HOLDINGS) LTD (cf. N° 301 p. 19) cette dernière est depuis 1965 l'agent en Grande-Bretagne d'une autre société du groupe néerlandais, VERZEKERING MIJ. "HOLLAND VAN 1859 de Dordrecht (cf. N° 226 p. 17).

** (550/20) La compagnie DEUTSCHE KRANKEN-VERSICHERUNGS AG de Cologne, membre du groupe HAMBURG-MANNHEIMER VERSICHERUNGS AG de Hambourg (cf. N° 532 p. 19), a renforcé sa représentation en Belgique en ouvrant à Anvers une succursale dirigée par M. Heinrich Weber. La fondatrice avait déjà à Bruxelles une succursale, que dirige M. H.F. Lissak et qu'elle partage avec le groupe de Hambourg.

Ce dernier, qui contrôle pour sa part à St-Gilles-Bruxelles la compagnie SPAAR-CENTRALE N.V. (anc. CENTRALE HYPOTHEEK & VERZEKERINGSKAS N.V.), est affilié pour 26 % au groupe FÖRSÄKRINGS A/B (Stockholm) et est lui-même contrôlé à raison de 37 % par les groupes ALLIANZ VERSICHERUNGS (Berlin) et MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS (Munich).

** (550/20) Les intérêts en Italie du groupe français L'ABEILLE SA (cf. N° 542 p. 32) se sont enrichis d'une nouvelle filiale à Milan, CIA GENERALE DI ASSICURAZIONE SpA (capital autorisé de Li. 250 millions) dirigée par MM. J. Festeau (Milan), M. Giarola (Legnano/Verone) et V. Landi (Rome), et directement contrôlée par la filiale CIA ITALIANA DI ASSICURAZIONI L'ABEILLE SpA (Milan).

** (550/20) Animé par Sir John Witt, le groupe de Londres EQUITY & LAW LIFE ASSURANCE SOCIETY LTD s'apprête à prendre pied chez les Six dans la branche "Vie" en ouvrant une succursale aux Pays-Bas ('s-Gravenhage), pays où la réglementation de ces activités est plus souple que dans les autres pays de la Communauté.

** (550/21) Membre du groupe CONNECTICUT GENERAL INSURANCE CORP. (Hartford/Conn.) qu'anime M. H.R. Roberts, la compagnie (vie et invalidité) CONNECTICUT GENERAL LIFE INSURANCE C^o de Hartford (cf. N^o 352 p. 18) a conclu des accords d'assistance technique et de représentation réciproque en Italie avec le groupe de Milan CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO SpA (cf. N^o 542 p. 17) ainsi qu'avec LEVENSVERZEKERING MIJ. "UTRECHT" N.V., filiale du groupe d'Utrecht A.M.E.V. (cf. supra).

CONNECTICUT GENERAL LIFE a négocié simultanément une série d'accords similaires en Europe, notamment avec LA ROYALE BELGE SA (Bruxelles), ALLIANZ LEBENSVERICHERUNGS AG (Stuttgart), LA PATERNELLE-VIE SA (Paris), THE PRUDENTIAL ASSURANCE C^o LTD (Londres), LA CATALANA, CIA DE SEGUROS SA (Barcelone), CIA DE SERUGOS IMPERIO (Lisbonne) et VITA LEBENSVER-SICHERUNGS AG (Zurich).

AUTOMOBILE

(550/21) Le groupe PEUGEOT SA de Paris (cf. N^o 547 p. 24 et infra) s'est assuré au Chili le contrôle de la STA AUTOMOTORES SAN-CRISTOBAL SA, qui assure à San cristobal le montage de ses véhicules et leur distribution. Cette affaire se consacrera désormais exclusivement à la distribution, tandis que le montage sera du ressort d'une entreprise à créer en association paritaire entre PEUGEOT et la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt (cf. N^o 548 p. 24 et infra).

Opérationnelle en 1972 avec une capacité annuelle de 12.000 unités (dont 7.000 "Peugeot" et 5.000 "Renault"), la nouvelle firme sera, dans un premier temps, approvisionnée en pièces importées puis par une usine locale au sein de laquelle les deux partenaires seront également intéressés.

** (550/21) Le groupe RENAULT (cf. supra) a enrichi ses intérêts en République Fédérale avec l'acquisition de la firme de négoce automobile KAHMANN & PICKARDT (Düsseldorf), portant ainsi à 10 le nombre de ses filiales dans le pays.

La firme de Düsseldorf a été placée sous le contrôle direct de la DEUTSCHE RENAULT AUTOMOBIL-GESELLSCHAFT KG de Brühl/Cologne (fonds de commandite de DM 3 millions), qui a elle-même pour commanditaire la DEUTSCHE RENAULT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH de Cologne (60%) ainsi que la société suisse SOPARTI AG de Zug (capital de FS 1 million) pour 40 %.

** (550/21) Affiliée au groupe de Turin FIAT SpA (cf. N^o 393 p. 19 et 549 p. 28) et membre du groupe public I.N.I.-INSTITUTO NACIONAL DE INDUSTRIAS SA (Madrid), la compagnie de Madrid S.E.A.T.-SOC. ESPANOLA DE AUTOMOVILES DE TURISMO SA négocie la prise d'une importante participation dans l'entreprise MATERIAL AUXILIAR DE ELECTRIFICACIONES MADE SA, qui produit dans ses usines de Villalba/Madrid et Medina del Campo du matériel pour lignes aériennes de haute tension ainsi que des pièces forgées, pressées, étirées et estampées pour l'industrie automobile.

Par ailleurs, SEAT a souscrit l'intégralité de l'augmentation à Ptas 1 milliard du capital de la firme de fonderie, chaudronnerie et équipements mécaniques VICTORIO LUZURIAGA SA (Pasapes/Guipuzcoa), laquelle contrôle à Urdiain/Navarre la société MAGOTTEAUX LUZURIAGA SA, en association paritaire avec la compagnie belge FONDERIES DE MAGOTTEAUX SA (cf. N^o 485 p. 34).

** (550/22) Conformément aux accords conclus en juin 1969 (cf. N° 518 p. 19) entre les groupes RENAULT (cf. supra) et PEUGEOT (cf. supra) et leur récente affilié (moins de 10 % chacun) métallurgique et de carrosserie SA DES USINES CHAUSSON d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. N° 535 p. 22), la nouvelle CHAUSSON CARROSSERIE SA (capital de F. 20 millions) est sous le contrôle majoritaire de la troisième, les deux autres partenaires s'en partageant le solde à parité. Présidée par M. André Chausson, celle-ci exploitera une usine de peintures, garnissage et finition située dans le prolongement de l'usine d'emboutissage et tôlerie que CHAUSSON édifie à Maubeuge/Nord.

Parmi les récentes initiatives de cette dernière figure la création à Paris de la STE CHAUSSON-PLASTIQUES SA (capital de F. 2 millions), que préside M. André Bernier, ainsi que l'augmentation à Ptas 42 millions du capital de sa filiale (81,9 %) espagnole RADIATORES PUMA-CHAUSSON SA (Saragosse).

** (550/22) Le groupe VOLKSWAGENWERK AG de Wolfsburg (cf. N° 542 p. 18) a confié sa représentation pour la Roumanie à l'entreprise d'Etat PRESTAGENT (Bucarest), elle-même représentée en République Fédérale par la firme ALLMEX HANDELS GmbH (Munich).

Le groupe s'est par ailleurs assuré le contrôle à Hambourg de la compagnie SELBSTFAHRER UNION GmbH & Co KG (cf. N° 490 p. 30), première entreprise allemande de location de voitures avec un parc de 3.500 véhicules et 220 bureaux. Celle-ci (fonds de commandite de DM 1,86 million), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 30 millions, appartenait jusqu'ici notamment à M. G. Von Raffay, Mme H. Freifrau von Diergardt (Leverkusen) et à la firme DILIGENTIA TREUHAND GmbH (Hambourg). Ses principales filiales sont les sociétés SELBSTFAHRER VERMIETUNGS GmbH et AUTOHAUS GLOBUS GmbH de Hambourg ainsi que de Bruxelles AUTO CONCORDE UNION SA (anc. AUTO-CONTINENTAL LOCATION-A.C.L. SA). Elle dispose en outre d'un intérêt de 14 % à Amsterdam dans la société CAROP-VERENIGDE EUROPESE AUTOVERHUURBEDRIJVEN N.V. qui, fondée en octobre 1966 par huit compagnies européennes de location de voitures, a pour objet la promotion des activités de ses fondatrices à l'échelle européenne.

WOLKSWAGENWERK a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM 13,9 milliards (dont DM 9,9 milliards à l'étranger) avec un total de 2,115 millions de véhicules produits (dont 271.000 produits à l'étranger). En novembre 1969, il a porté de DM 9 à 14 millions le capital de sa filiale (paritaire avec la firme DR. ING. H.C.F. PORSCHE KG de Stuttgart) de vente et conception de voitures de sport VW-PORSCHE VERTRIEBS GmbH (Stuttgart), dont le modèle "VW-Porsche 914" est sorti depuis la fin 1969 à la cadence de 100 véhicules/jour par l'entreprise WILHELM KARMANN GmbH d'Osnabrück (cf. N° 474 p. 13).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(550/22) Les liens unissant les tuileries française LES TUILERIES BISCH SA (Seltz/Bas Rhin) et britannique MARLEY TILE (HOLDING) Co LTD de Sevenoaks/Kent (cf. N° 518 p. 19) vont être renforcés avec la création de l'entreprise TUILERIES B.M.P. (BISCH-MARLEY-PARIS) SA à Fontenay-en-Parisis/Val d'Oise (capital de F. 3 millions), dont elles partageront (39/20/21) le contrôle avec leur filiale commune de portefeuille FINANCIERE BISCH MARLEY SA de Strasbourg (capital récemment élevé à F. 8,25 millions).

Née en mai 1969 d'une association 49/51 entre MARLEY TILE et la famille Bisch, cette dernière détient un intérêt de 16 % dans la firme de Seltz, la participation directe du partenaire britannique dans celle-ci étant de 25 %.

** (550/23) Membre en Belgique du groupe suisse HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS AG (cf. N° 508 p. 20), la compagnie CIMENTS D'OBourg SA d'Obourg/Mons. (cf. N° 539 p. 30) a simplifié ses intérêts en prenant le contrôle absolu de ses affiliées AUXILIAIRE DES CIMENTS SA (Bruxelles) et LA FRANCO-BELGE SA (Calonne/Antoing), puis en les dissolvant.

** (550/23) Aux termes d'un récent accord conclu entre les entreprises françaises CIMENT PORTLAND DE ROMBAS & D'HAGONDANGE SA (Paris) et SILIX-STE AUXILIAIRE DES ENTREPRISES SA (Scy-Chazelles/Moselle), la première a fait apport à la seconde de son Département "produits en béton" (110.000 t./an de tuyaux et blocs pour le bâtiment, dans son usine de Maizières-les-Metz), dont les activités sont complémentaires de celles (70.000 t./an de béton préfabriqué armé pour la voirie, l'assainissement et la construction) de SILIX.

Indirectement contrôlée actuellement pour 58,4 % par le groupe de Nancy CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 548 p. 40), ROMBAS & HAGONDANGE est en cours de passage sous le contrôle de la STE DES CIMENTS FRANCAIS SA (cf. N° 547 p. 18).

CHIMIE

(550/23) Le groupe chimique de Düsseldorf HENKEL GmbH (anc. PERSIL GmbH - cf. N° 529 p. 29), au capital de DM 144 millions, a étoffé ses intérêts en Amérique Latine - où il possède depuis 1954 une filiale industrielle à Sao Paulo, HENKEL DO BRASIL SA (additifs pour cuir et textile, détergents industriels et colles) - avec la formation d'une filiale à Buenos-Aires, HENKEL ARGENTINA SA (capital d'une contrevaletur de DM 2 millions). Celle-ci, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires d'une contrevaletur de DM 5 millions, s'est aussitôt assurée le contrôle de l'entreprise chimique FRANCHINI QUIMICA SA (Buenos Aires) et ses fabrications seront progressivement élargies aux détergents industriels, additifs, résines et pigments, s'ajoutant à ses productions d'articles cosmétiques et détergents ménagers.

HENKEL s'apprête par ailleurs à consacrer, pour le compte de sa filiale de Milan (usine à Lamazzo/Côme) HENKEL ITALIANA SpA au capital de Li. 1 milliard (cf. N° 420 p. 24), un investissement de Li. 6 milliards dans la construction à Frosinone d'un complexe chimique qui, opérationnel fin 1970, occupera 500 personnes et sera exploité par la nouvelle HENKEL SUD SpA.

Le groupe, dont la principale filiale industrielle est la compagnie HENKEL & CIE GmbH (Düsseldorf), a dernièrement élevé de DM 0,02 à 4 millions le capital de l'entreprise HENKEL-KHASANA GmbH (Düsseldorf), qui servira de support à l'extension de ses activités dans le secteur des produits cosmétiques, et il a transformé en contrôle quasi-absolu sa participation dans l'entreprise de levures et spiritueux (marque "Helbing") DEUTSCHE HEFEWERKE GmbH (Hambourg).

** (550/23) Les négociations récemment engagées (cf. N° 547 p. 25) entre le groupe chimique de Ludwigshafen B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG et l'entreprise de produits en cuir et plastiques CARL FREUDENBERG KG (Weinheim/Bergstr.) pour la fabrication en commun de non-tissés obtenus par liage dans une usine à ériger à Kaiserslautern (avec un investissement initial de DM 40 millions) ont abouti à la création d'une filiale paritaire, LUTRAVIL SPINNVLIESWERKE GmbH & Co KG (Kaiserslautern).

** (550/24) Spécialisée (usines d'Auzouer/E. & L. et St-Avoid/Moselle) dans les formaldéhydes et agents résineux pour textile, papier, cuir, plastiques, etc ..., la MANUFACTURE DE PRODUITS CHIMIQUES PROTEX Sarl de Paris, qu'anime M. Robert Mooz (cf. N° 500 p. 21), s'est donnée à Etterbeek-Bruxelles une filiale commerciale, PRODUITS CHIMIQUES PROTEBEL SA (capital de F. 300.000).

Elle en partage le contrôle avec ses filiales allemande et néerlandaise (45 % chacune) EXTROSA-GES. FÜR CHEMIEERZEUGNISSE mbH (Lörrach) et PROTEX NEDERLAND N.V. (Enschede), le solde allant aux affiliées PROTEX-CHIMIE BALE AG (Bâle), PRODUITS POUR LES TECHNIQUES AVANCEES-PROTAVIC Sarl et STE DE PRODUITS CHIMIQUES DE LORRAINE-PROTELOR Sarl (toutes deux à Paris).

** (550/24) L'association nouée fin 1969 (cf. N° 532 p. 42) entre le groupe textile de Milan SNIA VISCOVA SpA (cf. N° 538 p. 35) et la compagnie ANIC SpA de Palerme (groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI) pour la fabrication dans la province de Foggia de caprolactame et sulfate d'ammonium (matières de base pour fibres polyamides) a débouché sur la création à Monte San Angelo (avec succursale à San Donato Milanese) d'une filiale paritaire, STA CHIMICA DAUNA SpA (capital de Li. 500 millions), présidée par M. Pagano Gino.

Opérationnelle en 1971, la nouvelle unité, qui aura une capacité de 80.000 t./an, suffisante pour couvrir la majeure partie des besoins futurs des deux groupes, réclamera un investissement global de Li. 30 milliards.

** (550/24) Le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 549 p. 38) rationalise ses intérêts aux Pays-Bas dans le secteur chimique en transformant sa Division spécialisée en filiale sous le nom d'AKZO CHEMISCHE DIVISIE N.V. Présidée par M. K. Van Wavegem, et dirigée notamment par MM. A. Van den Bos (commercial), P.W. Pfeiffer (production et engineering), H. Praetorius (recherche) et H.W. Hazerie (finances), celle-ci absorbera progressivement les diverses entreprises qu'elle coiffait jusqu'ici en tant que Division.

COMMERCE

(550/24) La firme d'import-export BOULAT & CIE SA (Paris), sa filiale OFEURCO-OFFICE EUROPEEN DE COOPERATION TECHNIQUE COMMERCIALE & FINANCIERE Sarl (Paris), son président M. Louis Boulat, directeur pour l'Europe de la firme indienne INDUSTRIAL & ENGINEERING LTD (New Delhi), et Mme Michel Boulat ont participé pour respectivement 10 %, 1 %, 39 %, et 50 % à la création à Paris de la société INDO-EUROPEAN TRADING CORP. SA (capital de F. 100.000). Présidée par Mme M. Boulat et dirigée par MM. L. Boulat et Jacques Traub, celle-ci a pour objet, en liaison avec l'entreprise publique de commerce extérieur STATE TRADING CORP. OF INDIA LTD-STC (New Delhi), la promotion des ventes de produits indiens dans les pays du Marché Commun ainsi que l'harmonisation des exportations de ces pays à destination de l'Inde.

STC, qui se propose d'ouvrir prochainement en République Fédérale une succursale placée sous la direction de M. L.R. Cavale, représente à l'étranger les intérêts de nombreuses entreprises privées indiennes parmi lesquelles ELECTRICAL MANUFACTURING CO LTD de Calcutta (matériels électriques pour hautes tensions et produits de fonte en aluminium), NEW STANDARD ENGINEERING LTD d'Ahmedabad (aciers) et WYMAN GORDON LTD de Bombay (produits forgés).

** (550/25) Marqué récemment (cf. N° 549 p. 23) par la fusion des compagnies LA RUCHE PICARDE SA (Amiens) et PRIMISTERES SA (Paris), le mouvement de concentration de la distribution succursaliste en France se poursuit avec les négociations entamées entre les compagnies CEDIS-CENTRE EST DISTRIBUTION SUCCURSALISTE SA (Besançon), membre du groupe "Toulouse" (cf. Nos 370 p. 16 et 535 p. 21), et STE ALSACIENNE DE SUPERMARCHES SA (Strasbourg) en vue d'une fusion.

Fort de 684 succursales "Les Docks", "Les Economiques", "La Ruche", "Les Comptoirs"; 46 supérettes "Mageco"; 29 supermarchés "Suma"; 4 hypermarchés "Mammouth" et "Bagg" couvrant dix départements de l'Est de la France, le nouveau groupe réalisera un chiffre d'affaires annuel de F. 1 milliard, se plaçant au deuxième rang de la branche derrière la STE DES ETS ECONOMIQUES DU CASINO (GUICHARD-PERRACHON & CIE) Sca (chiffre d'affaires de F. 1,4 milliard en 1968), qui exerce ses activités dans le sud-est du pays.

** (550/25) Créée en juin 1969 à Paris pour le développement des relations industrielles, commerciales et techniques entre la France et l'Australie (cf. N° 530 p. 20) par un groupe de seize entreprises françaises conduit par la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 549 p. 38) et la B.F.C.E.-BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR SA (cf. N° 533 p. 30), la STE FRANCO-AUSTRALIENNE DE PROMOTION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE (S.F.A.P.) SA y a ouvert, sous le nom de FRADECO-FRENCH AUSTRALIAN INDUSTRIAL & COMMERCIAL DEVELOPMENT C°, quatre bureaux que domicilient les succursales de Sydney, Melbourne, Brisbane et Perth de la B.N.P., et que dirige M. Pierre Roussel.

** (550/25) Les entreprises françaises de distribution ETS VINIPRIX SA de Charenton/Val-de-Marne (cf. N° 508 p. 22), la BEAUJOLAISE SA (Ivry/Val-de-Marne) et BERTHIER SAVECO SA (Mesnil-le-Roi/Yvelines) - récemment passée sous le contrôle du groupe bancaire LAZARD FRERES & CIE Scs (cf. N° 536 p. 23) - ont constitué le groupement d'intérêt économique GRANDES SURFACES REGION PARISIENNE, dont l'objet est l'érection d'hypermarchés à la périphérie de Paris, avec deux réalisations déjà prévues pour 1970, l'une à la porte de La Villette et l'autre à Athis-Mons/Seine-et-Marne.

Les trois partenaires sont déjà associés, aux côtés des compagnies L'ALIMENTATION GENERALE LE DISQUE BLEU SA (L'Isle/Hte Vienne), STE COOPERATIVE ALIMENTAIRE DU NORD DE LA FRANCE-COPANOR et ETS BAUD SA (Chennevières/Val-de-Marne) - filiale depuis peu du groupe BEATRICE FOODS C° de Chicago (cf. N° 549 p. 33) - au sein de la société EUROMARCHE SA, qui exploite depuis avril 1968 un hypermarché à St-Michel-sur-Orge/Seine-et-Marne.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(550/25) Le groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (cf. N° 549 p. 38) a conclu en Italie une association paritaire pour la distribution de moteurs d'avions et leur maintenance dans la région méditerranéenne avec les groupes de Turin FIAT SpA (cf. N° 549 p. 28) et de Milan ALFA ROMEO (groupe I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE de Rome - cf. N° 535 p. 18).

Le cadre en sera une filiale commune à Rome, TURBOMOTORI INTERNAZIONALE SpA, rassemblant les ressources technologiques, financières et industrielles des trois fondatrices pour répondre aux besoins du marché des moteurs, pièces de rechange et accessoires produits aux Etats-Unis ou en Italie sous licence du partenaire américain.

** (550/26) Récemment négociée (cf. N° 543 p. 22), l'absorption de la société EQUIPEMENTS AEROSPATIAUX MARTIN E.A.M. SA (Orléans) par la CIE DEUTSCH SA (St-Cloud/Hts-de-Seine) est devenue effective.

Affiliée pour 48 % à l'entreprise électrique et électronique américaine THE DEUTSCH Co (Los Angeles/Cal.), pour 25 % au groupe britannique d'engineering électrique et électronique BOWTHORPE HOLDINGS LTD de Crawley/Sussex ainsi que, pour 13 % et 14 % respectivement, aux groupes BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 549 p. 28) et BANQUE DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER MALLET SA (cf. N° 546 p. 31), la compagnie absorbante a porté son capital à F. 6,6 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 4,2 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(550/26) Spécialisée dans les dispositifs de contrôle pour appareillages électromécaniques et électroniques, la compagnie italienne RICERCHE & STUDI METALLURGICI-R.S.M. SpA (Blanchette/Torino) a repris l'usine de Lugnacco-Torino de la société de Milan (anc. Florence) ARCO-STA PER L'INDUSTRIA ELETTROTECNICA SpA (cf. N° 342 p. 24) et y a transféré son siège. Transformée en R.S.M. SpA, elle a porté en conséquence son capital de Li. 10 à 500 millions.

** (550/26) Le groupe de Rotterdam O.G.E.M.-OVERZEE GAS- & ELECTRICITEITS-MIJ. N.V. (cf. N° 549 p. 27) va transformer en filiale la succursale de distribution d'appareillages électriques et à gaz ouverte en 1960 à Paramaribo/Surinam. Il en détiendra la minorité de contrôle à 40 %, le solde étant partagé entre divers intérêts locaux.

** (550/26) L'entreprise électrique suisse (notamment interphones) NORTOFON AG de Chur/Grisons (capital de FS 50.000), que préside M. Werner L. Scherrer, a souscrit l'augmentation de DM 40.000 à 110.000 du capital de la firme de la branche RELAIS-TRONIC GmbH de Cologne.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(550/26) Membre du groupe THE BRITISH THERMOSTAT Co LTD de Sunbury-on-Thames/Mdx. (cf. N° 479 p. 25), l'entreprise de joints de dilatation TEDDINGTON BELLOWS LTD (Merthys Tydfil/Glam.) s'est assurée le contrôle à 88 % en France de l'entreprise de la branche BELLATRIX SA (capital de F. 400.000) de Villejuif/Val-de-Marne, transformée en conséquence en TEDDINGTON-BELLATRIX SA.

Dans le pays, la firme britannique avait déjà deux filiales à Bois d'Arcy/Yvelines, TEDDINGTON (FRANCE) SA et LES COMPENSATEURS TEDDINGTON SA.

** (550/26) Représentée en France par la SAREMO-STE D'EXPLOITATION MATIMO (Vincennes/Val-de-Marne), l'entreprise allemande de tours à cycles automatiques, à tourelle revolver, monobroches, etc ... HESTIKA-WERKZEUGMASCHINENFABRIK KARL HESS & Co KG (Ludwigsburg) s'est donnée à Paris une filiale commerciale, HESTIKA-FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), que gère M. Karl Hees, son propre directeur.

** (550/27) Le groupe suédois de mécanique et fonderie de précision S.K.F.-A/B SVENSKA KULLAGERFABRIKEN de Göteborg (cf. N° 541 p. 37) poursuit la réalisation d'un programme qui doit lui donner des possibilités industrielles largement accrues dans quatre pays européens :

(1) en France, il a fondé, en association avec sa filiale de Clamart/Hts-de-Seine S.K.F.-CIE D'APPLICATIONS MECANIQUES SA (qui exploite 5 usines à Ivry/Val-de-Marne, Bois-Colombes et Gennevilliers/Hts-de-Seine, Aubervilliers/Seine-St-Denis, Saint-Cyr-sur-Loire/Indre et Loire), la STE VENDEENNE DE ROULEMENTS SA (capital de F. 8 millions); présidée par M. Gaston Penache, celle-ci exploitera l'usine de roulements à billes et à rouleaux que le groupe doit construire à Fontenay-le-Comte/Vendée pour être opérationnelle en 1973 avec 300 personnes.

(2) en Italie, sa filiale Turin RIV-SKF OFFICINE DI VILLAR PEROSA SpA (cf. N° 507 p. 27) édifiera à Bari une usine s'ajoutant aux 8 unités dont elle dispose actuellement dans le pays.

(3) au Royaume-Uni (cinq usines), la SKF ULTRA PRECISION BEARINGS LTD (capital de £ 10.000) a été constituée pour l'exploitation à Irvine/Scotland d'une usine de roulements de précision (notamment pour l'industrie aéronautique) qui sera opérationnelle en 1972 avec 300 personnes.

(4) en Espagne, où il dispose depuis avril 1969 d'une affiliée, SKF ESPANOLA SA, dont l'actionnaire majoritaire est la firme EMPRESA NACIONAL DE RODIAMIENTOS SA de Madrid (groupe INI - cf. supra p. 21), il érige à Tudela (Navarre) une usine réclamant un investissement de l'ordre de Ptas 300 millions.

** (550/27) La compagnie suisse de mécanique de précision et minuteriers (pour industrie textile notamment) BRÄCKER AG de Pfaffikon/Zurich (cf. N° 434 p. 21) a pris en France le contrôle de la MANUFACTURE ALSACIENNE DE PRODUITS METALLIQUES Sarl (Wintzenheim/Ht-Rhin) et l'a transformée en BRACKER-FRANCE SA sous la présidence de M. Georges Zoll (ancien gérant).

En 1967, BRACKER s'est associée en Italie à l'entreprise SCHOCH & C° (Bergame) pour créer la firme BRÄCKER ITALIANA Srl (Ranica/Bergame), et elle contrôle à Bruxelles la société LAMINAGE DE PRECISION Sc.

** (550/27) Spécialiste au Royaume-Uni de machines agricoles, la société BAMFORDS LTD d'Uttoxeter/Staffs. (cf. N° 248 p. 24) a pris pied en Belgique avec la création à Bruxelles d'une filiale commerciale quasi-absolue, BAMFORDS BELGIUM SA (capital de FB 6 millions), dont MM. Henry V. Bamford et Joseph Maignet ont été nommés respectivement président et directeur.

Chez les Six, la fondatrice n'avait jusqu'ici qu'un intérêt minoritaire dans son distributeur à Paris BLANCHOT SA (cf. N° 542 p. 25).

** (550/27) Animée par MM. E. Larson, K. Wittenberg et R. Melvin, la firme américaine THE ANDERSON C° (Gary/Ind.) s'est associée à parité, à sa filiale MONROE BELGIUM N.V. de St-Truiden (cf. N° 170 p. 16) du groupe MONROE AUTO EQUIPMENT C° de Monroe/Mich. pour la fabrication en Belgique d'accessoires de carrosserie automobile ou pour moteurs, notamment dispositifs de suspension, amortisseurs et stabilisateurs. Le cadre en sera une filiale commune à St Trond, MONROE-ANCO SA (capital de FB 25 millions), dirigée par M. Philip Hills.

** (550/27) Spécialiste en Italie de pompes centrifuges et immergées ainsi qu'appareillages électromécaniques (compresseurs, électroventilateurs, etc ...), la CAPRARI-FABBRICA ITALIANA POMPE SpA (Modane) a créée à Colombes/Hts-de-Seine une filiale commerciale, CAPRARI FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), gérée par MM. Giorgi Caprari et J. Neveux.

** (550/28) Nouvellement formée en France sous la gérance de Mme Eggers, la STE D'IMPORTATION DE MOBILIER DE BUREAU-S.I.M.B. Sarl (Bagnolet/Seine-St-Denis) au capital de F. 100.000, que gère Mme Eggers, l'a été pour 95 % et 5 % respectivement par les sociétés suisses PROPECTUS SA de Zug (capital de FS 120.000) et BÜRO-PLANO AG de Zurich (FS 300.000), dont la seconde est filiale de l'entreprise allemande de tables à dessiner "Kuhlmann"; machines pour gravure et pour le travail du bois FRANZ KUHLMANN KG PRÄZISIONSMECHANIK & MASCHINENBAU de Wilhelmshaven (cf. N° 435 p. 23).

Cette dernière, qui réalise avec un millier de salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 20 millions dans ses usines au siège et à Bad Lauterberg, est notamment liée par des accords de coopération avec deux autres firmes de la branche, les entreprises allemande C. & H. LEUTHÄUSSER, ZEICHENMÖBELFABRIK OHG (Wiesefeld/Coburg) et suédoise A/B ERLAND OTTOSSON (Malmö). A l'étranger, elle possède des sociétés de vente en Suisse (FRANZ KUHLMANN AG de Zurich), au Canada (KUHLMANN STRAUBE C° LTD de Park Royal/Ont.) et aux Etats-Unis, ainsi qu'un holding à Zug.

** (550/28) Les liens unissant depuis 1969 les groupes mécaniques et électriques suisses BROWN, BOVERI & CIE AG de Baden/Argovie (cf. N° 545 p. 18) et GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. N° 537 p. 21) - avec leurs filiales respectives MASCHINEN-FABRIK OERLIKON AG (Zurich-Oerlikon) et ESCHER WYSS AG (Zurich) - en matière de développement et vente de turbines à gaz et compresseurs au sein de la compagnie BROWN, BOVERI-SULZER TURBOMASCHINEN AG ont trouvé leur prolongement en République Fédérale : la filiale à Mannheim du premier, BROWN, BOVERI & CIE AG, s'est associée 60/40 à la filiale indirecte du second, ESCHER WYSS GmbH (Ravensburg), pour former la société BROWN, BOVERI-SULZER TURBOMASCHINEN GmbH (Mannheim), à même vocation.

BROWN BOVERI (Baden), qui est en train de se doter d'une Division BROWN, BOVERI INTERNATIONAL pour coordonner les activités de marketing et d'exportation du groupe, a acquis le contrôle d'OERLIKON en 1969. C'est également en 1969 que GEBR. SULZER a acquis l'intérêt de près de 60 % qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu d'ESCHER WYSS avec ses deux principales filiales industrielles chez les Six : celle de Ravensburg et, en Italie, DE PRETTO-ESCHER WYSS SpA (Vincenza).

** (550/28) Une simplification des intérêts en Belgique de l'entreprise américaine d'engineering en gaz, chauffage industriel, etc ... RIC WIL INC. (Barbeton/Ohio), membre du groupe ANVIL INDUSTRIES INC. de Brecksville/Ohio (cf. N° 527 p. 29), a entraîné la fusion des filiales de Manage-Bruxelles RIC-WIL SALES EUROPE SA et RIC-WIL BELGIUM SA au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs bruts estimés à FB 18,7 millions, a porté son capital à FB 7,5 millions.

La société absorbante, née en juin 1967 d'une association 55/45 entre l'entreprise américaine et la firme de Bruxelles HENRI STORME SA, est aujourd'hui contrôlée à raison de 55,8 % par ANVIL INDUSTRIES directement, de 18,3 % chacune par RIC WIL INC. et RIC WIL INDUSTRIES INC. (Barbeton) et de 7,5 % par HENRI STORME.

** (550/28) La compagnie de New York INTERNATIONAL MANUFACTURING & EQUIPMENT C° INC.-IMECO a participé pour 15 % à la création à Paris de la société MARECO SA (capital de F. 0,51 million), dont l'objet est le négoce de matériels de forage, travaux publics et mines. Elle y est associée à MM. Marcel Regent, président, et Daniel Gros, directeur général adjoint, avec respectivement 60 % et 18 %.

** (550/28) Après avoir procédé à l'intégration, tant à l'étranger (Suisse, Pays-Bas, Italie, Suède, Autriche, Etats-Unis et France notamment) qu'en République Fédérale, des réseaux commerciaux de ses filiales de matériels photographiques ZEISS IKON AG (Stuttgart) et VOIGTLÄNDER AG (Brunswick), la compagnie CARL ZEISS d'Oberkochen (cf. N° 514 p. 24), que coiffe la Fondation CARL ZEISS STIFTUNG de Heidenheim/Benz (cf. N° 549 p. 42), va fusionner celles-ci à leur tour au profit de la première, qui portera en conséquence son capital de DM 15 à 20 millions.

** (550/29) Les groupes français de mécanique lourde et engineering CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE FIVES LILLE-CAIL SA (cf. N° 519 p. 25) et STE FRANCAISE DES CONSTRUCTIONS BABCOCK & WILCOX (cf. N° 500 p. 30) négocient, sous l'égide de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS BAS SA (cf. N° 549 p. 31), une fusion devant s'effectuer par absorption du second par le premier, transformé en CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA sous la présidence de M. Pierre de Calan (BABCOCK) et la vice-présidence de M. Jacques Joly (FIVES-LILLE). Le nouveau groupe aura deux principales filiales d'exploitation :

(1) STE FIVES-LILLE-CAIL SA (Paris), qui, avec 6.000 employés dans ses usines de Fives, Denain et Rousies (Nord), Givors/Rhône et Ivry/Val-de-Marne, est spécialisée dans la construction de sucreries (entre un quart et la moitié, selon les années, de son chiffre d'affaires annuel, lui-même de l'ordre de F. 630 millions) ainsi que de cimenteries clefs en mains, matériels de levage, de manutention et équipements sidérurgiques. Elle a récemment fait apport de son Département "Machines électriques tournantes" à la CEM-CIE ELECTRO-MECANIQUE SA (Paris), membre du groupe BROWN BOVERI (cf. supra p. 28).

(2) BABCOCK ATLANTIQUE SA (cf. N° 526 p. 16) qui, avec 4.750 salariés dans ses usines de La Courneuve et St-Denis/Seine-St-Denis, Vrigne-aux-Bois/Ardennes, St-Nazaire/Loire Atlantique et Cherbourg/Manche, est spécialisée dans les chaudières industrielles ainsi qu'équipements pour industries nucléaire, pétrolière, pétro-chimique, sucrière, frigorifique, textile, etc ...

** (550/29) Une rationalisation des intérêts en Belgique du groupe mécanique et aéraulique TUNZINI-AMELIORAIR-THERMIQUE-AERAULIQUE-MECANIQUE-TAM SA de Paris (cf. N° 547 p. 24) s'est effectuée au profit de la filiale TUNZINI BENELUX SA (St-Gilles-Bruxelles). Transformée en TUNZINI SA-THERMIQUE-AERAULIQUE-MECANIQUE-TAM (siège transféré à Etterbeek), celle-ci a absorbé sa compagnie-soeur STE BELGE PRAT-DANIEL SA (Etterbeek) dont les actifs, estimés (bruts) à FB 32,5 millions, ont été rémunérés par une augmentation de son capital à FB 15,7 millions.

BELGE PRAT-DANIEL était jusqu'ici contrôlée par TUNZINI AMELIORAIR directement pour 64 % et, pour 7,15 % et 27,4 % respectivement, à travers la SA TRAITEMENT DE L'AIR & DES GAZ, PRAT-DANIEL POELMAN SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 522 p. 26) et TUNZINI-BENELUX.

** (550/29) Amorcé fin 1968 avec la mise au point d'une politique commune de recherche et de vente à l'exportation (cf. N° 492 p. 20), le rapprochement des entreprises françaises de fabrication de briquets et allumeurs à gaz S.T. DUPONT SA (Paris) et FRANCISPAM-STE FRANCO-HISPANO AMERICAINE Sarl (St-Gratien/Val d'Oise) se poursuit autour des sociétés INTERFLAMME SA (Paris) et INTERLIGHT SA (Fribourg/Suisse), toutes deux créées en 1969 en tant que société-cadres.

La première absorbera à Paris les firmes SAMECA-STE SAVOISIENNE DE MECANIQUE Sarl (filiale de DUPONT), dont les actifs sont évalués à F. 2,4 millions, et SIM-STE DES INDUSTRIES MODERNES POUR L'IMPORTATION & LA VENTE DES PRODUITS MANUFACTURES Sarl (filiale de FRANCISPARM) aux actifs estimés à F. 1,5 million. Elle recevra en outre des apports partiels d'actifs de DUPONT (pour F. 34,7 millions) et de FRANCISPAM (pour 36,8 millions); porté en conséquence à F. 16,49 millions, son capital sera partagé 51/49 par DUPONT et FRANCISPAM et elle produira les briquets "Silver Match" (FRANCISPAM), "Dupont" et "Cricket" (SAMECA). De son côté INTERLIGHT après avoir reçu de DUPONT le reste de ses actifs (F. 1,2 million) élèvera son capital à FS 885.000.

** (550/29) La compagnie allemande de matériels ferroviaires WAGGONFABRIK TALBOT d'Aix-la-Chapelle (cf. N° 526 p. 23) a porté à plus de 75 % son contrôle sur l'entreprise de la branche WAGGONFABRIK UERDINGEN AG de Krefeld-Uerdingen (capital de DM 17,81 millions) grâce notamment à la reprise de l'intérêt de 26 % environ qu'y avait le holding ELEKTRISCHE LICHT- & KRAFTANLAGEN AG (Cologne) - affilié aux compagnies BUBIAG-BRAUNKOHLN- & BRIKETT-INDUSTRIE AG (Munich) et SCHAFFGOTSCH BERGWERKSGESELLSCHAFT (Munich).

** (550/30) Les entreprises de conditionnement d'air, silencieux pour moteurs, etc ... italienne THERMOSYSTEM SpA (Milan) et française ETS ANDRE BOET & CIE Sarl d'Ascq/Nord (cf. N° 319 p. 16) ont procédé à la dissolution anticipée de leur filiale commune (45/55) THERMOSYSTEM FRANCE Sarl (capital de F. 70.000) de Lille, dont M. Paul Boët a été nommé liquidateur.

Affiliée depuis peu (cf. N° 529 p. 15) pour 40 % au groupe de Paris TUNZINI-AMELIORAIR THERMIQUE-AERAU LIQUE-MECANIQUE-TAM SA (cf. supra p. 29), la firme de Milan reste associée à BOET & CIE au sein d'une filiale 55/45 à Milan, STOPSON ITALIANA SpA.

** (550/30) L'entreprise belge de machines de cartoucherie ETS LACHAUSSEE SA d'Anz-les-Liège (cf. N° 536 p. 27) a porté son capital à FB 49,83 millions pour avoir absorbé la société ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MECANIKES V.P.M. & MEPREC REUNIS SA de Nessonvaux-lez-Liège (cf. N° 527 p. 21). Affiliée notamment à la STE GRAND DUCALE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & FINANCIERES Sarl (Luxembourg), celle-ci a récemment apporté son usine de Nessonvaux à une nouvelle affaire, ATIEFFE BELGIQUE SA (capital de FB 18 millions), qui, affiliée à l'entreprise italienne TACHELA MACCHINE SpA (Acqui Terme/Alessandria), est ainsi désormais sous le contrôle de LACHAUSSEE.

Entreprise familiale animée par M. Maurice D. Lachaussée, cette dernière est affiliée pour 24,2 % à la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. N° 549 p. 19) et pour 4,38 % à la FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE F.N. SA (Herstal). Elle partage avec la société française AUTOMATISME & TECHNIQUE SA (Arcueil/Val-de-Marne) le contrôle du bureau d'études d'automatisme et de mécanique appliquée BELTA SA (Nessonvaux).

** (550/30) Spécialiste en Italie de téléindicateurs et horloges à lecture directe ou calendrier, la firme SOLARI & C° SpA d'Udine (cf. N° 351 p. 21) a absorbé la SOC. AZ. LAVORAZIONE LAMIERE (Tavagnacco/Udine) et a porté en conséquence son capital à Li. 450 millions.

Membre depuis 1964 (cf. N° 254 p. 25) du groupe PIRELLI SpA de Milan (cf. N° 543 p. 34) qui en a aujourd'hui le contrôle absolu, SOLARI (marques "Dator" et "Cifra") a une filiale à New York, SOLARI AMERICA INC., et plusieurs distributeurs à l'étranger, notamment C.E.M.V.I. (Paris).

EDITION

(550/30) Le groupe d'éditions PRESSE UNION SA (Paris), qu'anime M. Jean-Jacques Servan Schreiber, a acquis une participation de 34 % dans la firme d'impression et édition FIRMIN DIDOT & CIE SA (Paris). Celle-ci, dont l'actionnaire majoritaire reste un groupe d'intérêts suisses représenté par M. Serge Beucler, s'est récemment assurée le contrôle à Paris des maisons EDITIONS VINGT SA (magazine de mode "20 ans Magazine", précédemment exploité par la STE DES PUBLICATIONS LOUCHEL), EDITIONS DE MARS Sarl (mensuel de décoration "1000 Maisons"), NOUVELLE STE PLANETE Sarl (bimestriel "Le Nouveau Planète") - où la firme EDITIONS DENOEL SA est intéressée pour 48 %.

Par ailleurs, PRESSE-UNION a fait apport de son activité "Presse"(et notamment l'exploitation de l'hebdomadaire "L'Express") à la firme EXPRESS-GROUPE SA, société créée en juillet 1969 à cet effet. Devenue EXPRESS-UNION SA, celle-ci a porté son capital à F. 2,1 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 42,5 millions, tandis que PRESSE-UNION s'est transformée en compagnie de portefeuille.

Parmi les récentes initiatives du groupe figurent notamment ses accords avec la STE DIDOT BOTTIN SA (cf. N° 548 p. 25) et la transformation de sa filiale LA DIFFUSION DIRECTE Sarl en PUBLI-UNION SA, chargée de l'édition du nouveau mensuel "Le Management", et où le groupe du New York Mc CRAW HILL INC. détient un intérêt de 50 % (cf. N° 537 p. 26).

** (550/31) Le projet formé par le groupe d'édition et de presse de Hambourg AXEL SPRINGER VERLAG GmbH (cf. N° 547 p. 26) de s'intéresser à la production de films (cinéma et télévision) grâce à la prise d'une participation dans la société STUDIO HAMBURG ATELIERS-BETRIEBS GmbH de Hambourg (cf. N° 546 p. 29) ont entraîné la cession par la firme de publicité télévisée NORDDEUTSCHE WERBEFERNSEHEN GmbH (propriété des compagnies d'émission NORDDEUTSCHER RUNDFUNK de Hambourg et RADIO BREMEN de Brême) de son contrôle à 80 % sur celle-ci à son gérant, M. Gyula Trebitsch, associé pour 20 %. Celui-ci se propose de rétrocéder ensuite une partie de son contrôle désormais absolu sur l'affaire à un groupe comprenant AXEL SPRINGER.

STUDIO HAMBURG est notamment intéressée pour 20 % à Amsterdam dans la compagnie POLYTEL FILM N.V., filiale indirecte à 80 % de la maison d'éditions musicales DEUTSCHE GRAMMOPHON GmbH de Hambourg (elle-même filiale paritaire des groupes SIEMENS AG de Berlin et Munich et PHILIP'S GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven), qui contrôle les entreprises de Hambourg POLYTEL INTERNATIONAL FILM & FERNSEH GmbH (capital de DM 200.000) et de Hilversum POLYSCOPE N.V.. La compagnie d'Amsterdam a une société-soeur à Londres, POLYTEL LTD, filiale de STUDIO HAMBURG et affiliée aux groupes PHILIPS et SIEMENS.

SPRINGER a récemment préparé son entrée sur le marché des matériels pour la reproduction optique ou acoustique avec la création à Berlin de la société ULLSTEIN A.V. PRODUKTIONS- & VERTRIEBS GmbH (capital de DM 0,7 million), dont les gérants sont MM. Hellmut Cawi et Wolfgang Bruhn.

ELECTRONIQUE

(550/31) Membre du groupe italien SAN PIETRO (cf. N° 402 p. 26), l'entreprise de composants électroniques professionnels, appareils de mesure et contrôle, etc ... MIAL SpA (Milan) s'est donnée une filiale de vente à Paris, MIAL FRANCE Sarl (capital de F. 40.000), dont le gérant est M. S. Rigamonti.

La fondatrice, qui contrôle à Milan la firme ELETTRONICA METAL LUX SpA et possède un intérêt de 40 % dans l'entreprise ADRIATICA COMPONENTI ELETTRONICI SpA (Sulmona/Aquila), en association pour le solde avec le groupe SIEMENS AG de Berlin (cf. N° 522 p. 29), a des liens étroits avec le groupe français THOMSON CSF SA (cf. N° 547 p. 27) à travers ses filiales MISTRAL-MANIFATTURA INTEREUROPEA SEMI-CONDUTTORI TRANSITORI LATINA SpA de Sermoneta (cf. N° 505 p. 29) et DUCATI ELETTROTECNICA MICROFARAD SpA de Bologne (cf. N° 486 p. 27). Chez les Six, elle était déjà implantée à Munich (MIAL ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE VERTRIEBS GmbH) et à Luxembourg (MIAL INTERNATIONAL SA).

** (550/31) Le groupe AMBAC INDUSTRIES INC. de Garden City/N.Y. (anc. AMERICAN BOSCH ARMA CORP. - cf. N° 495 p. 27) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas en prenant à Delft le contrôle de l'entreprise d'instruments scientifiques et de chromatographie gazeuse BECKER DELFT N.V. (anc. JULIAN H. BECKER), qu'anime M. R.A. Mess et qui occupe 150 personnes dans ses ateliers de Delft et Groningue.

AMBAC avait déjà dans le pays une filiale sous son nom à Breda, que dirige M. E. Van Beek, et il y contrôle aussi (à travers PACKARD INSTRUMENT C° de Downers Grove/Ill.) l'entreprise d'instruments de mesure et appareils de contrôle de chromatographie et radioactivité PACKARD INSTRUMENT N.V. (cf. N° 518 p. 27), présidée par M. R.F. Van Houtven.

** (550/31) Membre du groupe CORNING GLASS WORKS C° (Corning/N.Y.), l'entreprise électronique américaine SIGNETICS CORP. de Sunnyvale/Cal. (cf. N° 515 p. 26) s'est dotée d'une filiale en République Fédérale, SIGNETICS GmbH (directement contrôlée par la Division SIGNETICS INTERNATIONAL CORP.), chargée de l'exploitation à Nördlingen d'une usine de circuits intégrés récemment mise en chantier.

** (550/32) Spécialisée aux Etats-Unis dans les ordinateurs à temps réel, systèmes de programmation et équipements similaires, la compagnie SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES INC. (Fort Landerdale/Fla.) s'est donnée une filiale commerciale en France, SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES SA (Rueil-Malmaison) au capital de F. 1,5 million. Présidée par M. James Baconnet, celle-ci a compétence pour la France, l'Allemagne Fédérale, Belgique, Italie, Suisse, Espagne et Portugal.

** (550/32) L'entreprise américaine d'équipements électroniques BOURNS INC. de Riverside/Cal. (cf. N° 474 p. 21) a transformé en filiale sous le nom de BOURNS GmbH (capital de DM 200.000) sa succursale de Stuttgart, avec pour gérants MM. R.C. Archer (Riverside/Cal.), St. G. Schibli (Cham/Zug), M. Röhring et O.W. Honegger (Zug).

Ce dernier est directeur en Suisse de la filiale BOURNS AG de Zug (capital de FS 150.000), qui a notamment des sociétés-soeurs à La Haye, BOURNS (NEDERLAND) N.V., et à Hounslow, BOURNS (TRIMPOT) LTD.

** (550/32) Les compagnies françaises IDET-CEGOS SA (Puteaux/Hts-de-Seine), filiale de la CEGOS-COMMISSION GENERALE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE (cf. N° 549 p. 23), CREDIT LYONNAIS SA de Lyon et Paris (cf. N° 543 p. 27) et STE RHODANIE MOBIILIERE & IMMOBILIERE POUR LA FRANCE & L'ETRANGER SA (Paris), filiale de la précédente (cf. N° 482 p. 20), se partagent le contrôle de la STE LYONNAISE D'INFORMATIQUE, DE GESTION & D'ADMINISTRATION-SLIGA SA (capital de F. 1 million), nouvellement formée à Paris sous la présidence de M. Jean Saint-Geours avec pour objet la fourniture de toutes prestations de service dans le domaine de l'informatique (notamment gestion de centres de travaux à façon sur ordinateurs).

CEGOS et CREDIT LYONNAIS sont également associés, aux côtés de la firme américaine TYMSHARE INC. (Palo Alto/Cal.), au sein d'une affaire en cours de création à Paris, CEGOS TYMSHARE SA (cf. N° 541 p. 26), avec un objet similaire.

** (530/32) Un accord de représentation réciproque et de coopération technique a été conclu entre les compagnies italienne S.G.S.-STA GENERALE SEMICONDUCTORI SpA (Agrate Brianza/Milano), filiale absolue depuis 1969 du groupe ING. C. OLIVETTI & C° SpA d'Ivrea (cf. notamment N° 519 p. 27), et américaine VARADYNE INC. (Los Angeles).

Animée par M. C. Haba, celle-ci créée en 1966, est spécialisée avec sa filiale ELETROMASK INC. dans les semi-conducteurs et appareillages électro-optiques (lasers). De son côté S.G.S., affiliée jusqu'en 1968 au groupe FAIRCHILD CAMERA & INSTRUMENT CORP. (cf. N° 536 p. 30) dont elle continue de recevoir l'assistance technologique, possède des filiales industrielles à Aylesbury, Falkirk/Scotland, Rennes/I. & V., Wasserburg/Inn. (Bavarn), Marsta/Stockholm.

ENGINEERING

(550/32) Lié depuis peu à Essen (cf. N° 541 p. 34) à la Division SWINDELL-DRESSLER C° du groupe mécanique américain PULLMANN INC. (Chicago/Ill. et Wilmington/Del.) au sein d'une filiale paritaire de construction de fours industriels, THERMO ENGINEERING (capital de DM 1,5 million), le groupe de produits réfractaires DIDIER-WERKE AG de Wiesbaden (cf. N° 547 p. 25) a également conclu une association avec une autre Division de ce groupe, THE M.W. KELLOGG (New York).

Il en est né une filiale 60/40 d'engineering, DIDIER-KELLOGG INDUSTRIEANLAGENBAU GmbH (capital de DM 15 millions) - issue de la transformation de la filiale AMCO INDUSTRIEOFENBAU GmbH (Essen) - à laquelle le partenaire allemand (qui compte parmi ses actionnaires, avec plus de 25 % et 8,83 % respectivement, la DEUTSCHE BANK AG de Francfort et le groupe HOESCH AG de Dortmund) a apporté sa filiale d'engineering DIDIER-WERKE AG INDUSTRIEANLAGENBAU (Essen).

** (550/34) Contrôlée par M. Jimmy Goldsmith, le baron Alexis de Gunzburg et leurs familles (à travers la STE GENERALE FONCIERE SA à Paris - cf. n° 538 p.32), la société de portefeuille de Paris UNION DE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 545 p.29) va élever de 60 % à près de 75 % sa majorité en Grande-Bretagne dans le groupe CAVENHAM FOODS LTD de Slough/Bucks. (cf. n° 546 p.33) en contrepartie de la cession à celui-ci de son contrôle à 62 % à Paris sur la compagnie de portefeuille FINANCIERE & INDUSTRIELLE DE PETROLE & DE PHARMACIE SA (cf. n° 538 p.32) - où le groupe bancaire de Francfort BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG (cf. n° 548 p.28) a un intérêt minoritaire.

CAVENHAM FOODS, que préside M. J. Goldsmith, a conclu simultanément avec le groupe américain CONWOOD CORP. de Memphis/Tenn. (cf. n° 518 p.30) un accord lui attribuant à lui-même le contrôle absolu en Suisse de leur filiale paritaire de distribution de tabac CONWOOD SA de Glarus (cf. n° 445 p.28), en échange de la prise à terme par ce groupe d'une participation de 13 % environ dans UNION DE PARTICIPATIONS.

** (550/34) Filiale 80/20 à Genève des maisons d'agents de change de Londres M.W. MARSHALL & C° LTD - filiale absolue de la compagnie CATER RYDER & C° LTD (Londres) - et de Paris DAGUES BIE & CIE SA, la firme MARSHALL DAGUES BIE SA (cf. n° 460 p.30) s'est donnée une filiale à Toronto, MARSHALL DAGUES BIE (CANADA) LTD. Dirigée par MM. Michael J. Pyle et Kenneth V. Roberts, celle-ci a vocation pour toutes opérations sur le marché de l'eurodollar pour le compte de banques d'Amérique du Nord.

** (550/34) Trois banques suisses sous contrôle italien, BANCA DEL GOTTARDO SA (groupe BANCO AMBROSIANO SpA de Milan - cf. n° 541 p.33), BANCA DELLA SVIZZERA ITALIANA SA (groupe BANCA COMMERCIALE ITALIANA SA - cf. n° 540 p.27) et BANCO DI ROMA PER LA SVIZZERA SA (groupe BANCO DI ROMA SpA - cf. n° 533 p.30), toutes trois à Lugano, se sont associées aux banques A. SARASIN & CIE KG (Bâle) et MM. HENTSCH & CIE de Genève (cf. n° 436 p.29) pour créer le Fonds en valeurs japonaises SAMURAI PORTFOLIO, dont la firme de Tokyo UNION NIPPON MANAGEMENT & RESEARCH C°-UNIMAR sera le conseiller en gestion.

La banque de Genève est dépositaire des parts du Fonds, dont la gestion a été confiée à la société GERTRUST SA de Genève (créée en 1961 et au capital porté récemment à FS. 1 million), que préside M. Leonard Hentsch, associé de la banque de Genève.

** (550/34) La compagnie financière U.S. INVESTMENT SERVICES LTD de Nassau/Bahamas (anc. USI DISTRIBUTORS LTD) a présidé à la création à Francfort de la société US INVESTMENT SERVICES REPRÄSENTANZ GmbH (capital de DM. 20.000), chargée notamment, sous la gérance de M. Horst Warmbrunn, de représenter le Fonds UNITED GROWTH FUND.

Disposant d'une filiale à Zurich, USI MANAGEMENT AG (capital de FS. 100.000), fondée en février 1969, et d'une autre à Rome, USI DISTRIBUTORS Srl (capital de Li. 600.000), ainsi que d'une représentation à Londres, la compagnie de Nassau appartient à un groupe composé principalement des sociétés U.S. INVESTMENT PLAN LTD, U.S. INVESTMENT BANK INC., AMERICAN TRADE LIFE ASSURANCE SOCIETY LTD et ARGUS REAL ESTATE INC.

** (550/34) Les firmes de brokers de Londres CAZENOVE & C° LTD (cf. n° 500 p.29) et THE PRUDENTIAL ASSURANCE C° LTD et de Jersey TREVOR MATTHEWS & CAREY ont présidé à la création à Luxembourg, par l'intermédiaire du CREGELUX-CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG SA (cf. n° 543 p.36), du Fonds INVESTMENTS ATLANTIQUE SA (capital autorisé de \$ 0,5 million) avec sa filiale de gestion INVESTMENTS ATLANTIQUE HOLDING C° SA (capital de \$ 10.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Alexander Coombe-Tenaant, Georges Arendt et Remy Kremer, lesquels sont également administrateurs du nouveau Fonds.

CAZENOVE est déjà intéressée dans plusieurs Fonds à Luxembourg, et notamment U.S. TRUST INVESTMENT FUND SA (cf. n° 402 p.26), MONTERY TRUST SA (cf. n° 460 p.29), ALDRINGER TRUST SA (cf. n° 452 p.22), AUSTRAL TRUST SA (cf. n° 464 p.30) et SUEZ AMERICAN RISK CAPITAL FUND SA (cf. n° 500 p.29).

** (550/35) La banque de New York BROWN BROTHERS HARRIMAN & C^o (cf. n^o 529 p.24) a porté à 33,3 % sa participation à Londres dans la banque d'affaires franco-britannique FLEMING SUEZ LTD (cf. n^o 478 p.27), transformée en FLEMING, SUEZ, BROWN BROTHERS LTD.

Avec pour principaux associés MM. Louis Curtis, W. Averell Harriman et la société GERRY BROTHERS & C^o, la banque de New York (actif total de \$ 421,25 millions fin 1969, dont \$ 372,39 millions de dépôts) est ainsi désormais à parité avec les deux autres actionnaires de la banque de Londres, CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (Paris) et ROBERT FLEMING C^o LTD (Londres).

** (550/35) La FIRST NATIONAL CITY BANK de New York (cf. n^o 545 p.28) enrichit son réseau de succursales en République Fédérale (Berlin, Düsseldorf, Francfort, Hambourg et Munich) avec l'ouverture à Stuttgart d'une agence dirigée par M. Günther Greiner, jusqu'ici directeur-adjoint de la succursale de Francfort.

La fondatrice, que coiffe la FIRST NATIONAL CITY CORP., possède depuis peu dans le pays, auprès de sa succursale de Düsseldorf, une affaire de leasing d'ordinateurs, CITICORP. LEASING-DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 0,5 million). Sa compagnie-mère a récemment constitué à Luxembourg le holding CITICORP. INTERNATIONAL SA (capital de \$ 10.000), dont les premiers administrateurs sont MM. G.E. Putnam, P.J. Mulhern et P. Vansteenkiste.

** (550/35) L'établissement financier de Zurich ADLER & C^o AG a chargé la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n^o 541 p.30) de l'installation à Luxembourg de la société de portefeuille et gestion de participations AMACO SA (capital de \$ 50.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Arnold Hunn, B. von Bruemmer et Robert Wyss.

** (550/35) Filiale à 77 % à Luxembourg du groupe INTERNATIONAL BANK de Washington/D.C. (cf. n^o 445 p.27), le CREDIT EUROPEEN SA (cf. n^o 393 p.30) s'est donné une filiale quasi-absolue de portefeuille, GENERAL LUXEMBOURG INVESTMENT C^o-GELINCO SA (capital de F. Lux. 5 millions), dont les administrateurs sont MM. Pierre Guillou, Arno Schleich et Georges Logelin.

** (550/35) Filiale de la BANQUE LAMBERT Scs. de Bruxelles (cf. n^o 546 p.31), la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (anc. BANQUE EUROPEENNE DU LUXEMBOURG SA - cf. n^o 460 p.29) a présidé à la création à son siège de la société de portefeuille F.I.L.-FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Julien Becker, Gérard Wauters et Aloyse Reiff.

** (550/35) Une concentration s'est effectuée à Gênes entre la BANCO ROSSI & C^o SpA et la CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA & IMPERIA Srl au profit de la seconde, qui avait acquis courant 1969 le contrôle absolu de la première.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(550/36) Filiale à Bâle du groupe américain THUNDERBIRD FOODS INC. (Shawnee/O.), la compagnie d'élevage de volailles (notamment dindons) ainsi que de production et négoce agricole RIVER REST INTERNATIONAL AG (anc. RIVER REST AG - cf. n° 435 p.29) a transformé en filiale sous le nom de RIVER REST DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 100.000) sa succursale d'Osterscheps/Oldb. La nouvelle affaire a pour gérants MM. Derek Alfred Kelly (Danbury/Essex) et Mathias Cooden (Heythuysen/Pays-Bas).

Ce dernier est associé pour 49 % aux Pays-Bas dans la filiale RIVER REST (HOLLAND) N.V. (Heythuysen), créée en 1967 au capital de Fl. 200.000. La compagnie suisse dispose également d'une filiale sous son nom en France (Le Pin/Orne).

** (550/36) Animée par M. A.A. Bouwes, la coopérative laitière et fromagère néerlandaise COOPERATIEVE CONDENSFABRIEK "FRIESLAND" C.V. de Leeuwarden (cf. n° 496 p.31) a conclu une association paritaire en France avec la firme ETS. H. PIERSON & CIE Sarl (Courbevoie/Hts-de-Seine), sanctionnée par la création à Paris de la société ETS PIERSON FRIESLAND SA (capital de F. 0,5 million) que préside M. Hendrik Camphuis, gérant de la fondatrice française.

** (550/36) Un des premiers groupes britanniques de biscuiterie, UNITED BISCUIT (HOLDINGS) LTD (Edinburgh), va prendre pied dans le Marché Commun en s'associant à parité en Belgique au groupe GENERAL BISCUIT C° de Herentals (cf. n° 545 p.29) pour former la société FREGAL N.V. (Herentals), chargée de la distribution - dans les supermarchés notamment - de pâtisserie fraîche "en conserve" (conservation de deux semaines).

** (550/36) Plusieurs firmes espagnoles de production et exportation de fruits et primeurs de Las Palmas - MARCELO BAEZ APOLINARIO, JUAN SUAREZ VALIDO et TEOFILO BRITO notamment - se sont associées à parité avec l'entreprise PEDRO DEL CASTILLO & BRAVO DE LAGUNA (Las Palmas) pour constituer à Rotterdam une affaire de distribution fruitière, ATLANTIC FRUIT CONTINENTAAL N.V. (capital de Fl. 25.000).

Dirigée par MM. W. Cerhoeff, M. Rodriguez-Martin, Don P.F. del Castillo et M.B. Apolinario, celle-ci est sous le contrôle direct des filiales créées fin 1968 à Rotterdam par les partenaires espagnols : CORFRUIT CONTINENTAL N.V. et CASTILLO-ROTTERDAM N.V.

** (550/36) Filiale à Paris de l'UNION LAITIERE NORMANDE (U.L.N.) S.C. de Condé-sur-Vire/Manche (cf. n° 524 p.25), la firme LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF SA (cf. n° 405 p.28) a resserré ses liens commerciaux avec le groupe de laiteries et fromageries N.C.Z.-NATIONALE COOPERATIEVE ZUIVELVERKOOPCENTRALE C.A. d'Amsterdam et Meppel (cf. n° 462 p.39), dont elle diffusera à titre exclusif, sous la marque "La Tour-Hollande", les fromages "Edam", "Mimolette" et "Gouda".

** (550/36) Des intérêts grecs (50 %) portés par M. Dimitrios Katsanikos, et français, portés pour 25 % chacun par la STE EUROPEENNE & ASIATIQUE DE COMMERCE "SEURACO" Sarl (membre du groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 548 p.38) et son gérant M. Maurice Sully ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce de viande, bétail et produits laitiers PAN EUROFRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont M. Katsanikos est gérant.

** (550/37) Le groupe canadien de spiritueux DISTILLERS CORP. SEAGRAMS LTD de Montreal (cf. n° 540 p.29) a confié à son homologue de Paris RICARD SA (cf. n° 549 p.31), qui assure depuis deux ans la distribution de son "Scotch Whisky 100 pipers", celle également de son "American Blended Whiskey Seven Crown".

En contrepartie, SEAGRAMS représentera le groupe français au Canada et au Royaume-Uni à travers ses filiales SEAGRAM DISTILLERS LTD, CHIVAS BROTHERS LTD (toutes deux à Paisley/Scot.), HOUSE OF SEAGRAM LTD (Londres), etc...

** (550/37) Quatre groupes néerlandais de brasserie, vins et alcools ont entamé des négociations en vue d'une étroite coopération - voire de la mise en commun de leurs activités - dans le secteur des spiritueux. Ce sont : 1°) COEBERGH'S VERENIGDE DISTILLEERDERIJEN N.V. de Schiedam (cf. n° 537 p.29), HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 537 p.28), KON. NED. GIST- & SPIRITUSFABRIEK N.V. de Delft (cf. n° 545 p.35) et ZUID-NEDERLANDSE SPIRITUSFABRIEK N.V. à Bergen op Zoom (cf. n° 525 p.27).

** (550/37) L'entreprise française de panification fine (biscottes, pain grillé) et petits déjeuners solubles GENERALE DE PANIFICATION (GP) SA de Romainville/Seine-St-Denis (anc. ETS H. PELLETIER & FILS & CIE) a négocié l'absorption de la STE DE PRODUITS DE REGIME DARRY SA (Pierrecourt/Somme), dont elle s'était assurée le contrôle fin 1968 (cf. n° 489 p.29). En rémunération d'actifs bruts évalués à F. 12 millions, elle a porté son capital à F. 3,01 millions.

Une des récentes initiatives de cette entreprise a été l'acquisition d'une participation importante dans la société de la branche PRIOR NORD SA de Wambrechies/Nord (cf. n° 503 p.31).

METALLURGIE

(550/37) Décidée en novembre 1969 (cf. n° 533 p.36), l'association conclue en matière de vente de zirconium entre les compagnies de Francfort VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (filiale à 86,7 % du groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort) et d'Albany/Ore. WAH CHANG ALBANY CORP. (groupe TELEDYNE INC. de Los Angeles) s'est matérialisée avec la création à Duisburg de la société VDM-ZIRKONIUM GmbH (capital de DM. 200.000), que gèrent MM. Anton Gausing et Stephen Wei-Hong Yih. Celle-ci commercialisera notamment les produits semi-manufacturés et alliages au zirconium (principalement pour l'industrie nucléaire) du partenaire allemand, qui bénéficiera d'une garantie d'approvisionnement de la part du partenaire américain.

La compagnie de Francfort a par ailleurs élevé de DM. 3,2 à 7,2 millions le capital de l'entreprise de fabrications métalliques VDM-INKA LACKDRAHT GmbH (Bischefsheim/Gross-Gerau), sa filiale à parité avec la société de New York PHELPS DODGE COPPER PRODUCTS CORP. (cf. n° 529 p.27) après avoir été filiale absolue de celle-ci sous le nom de METALL-FABRIKATE GmbH de Francfort (cf. n° 299 p.23).

** (550/38) Le groupe sidérurgique et mécanique FRIED. KRUPP GmbH d'Essen (cf. n° 547 p.21) s'est assuré à Cologne un intérêt de 26,83 % dans la firme de négoce d'aciers spéciaux HORBACH & C° GmbH (anc. HORBACH & C° KG - cf. n° 545 p.25), au capital de DM. 6,56 millions, qui commercialise de longue date les fabrications de la filiale FRIED. KRUPP HÜTTENWERKE AG (Bochum).

HORBACH réalise avec quelque 700 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 250 millions; ses cinq principales filiales, HORBACH & SCHMITZ STAHLHANDEL GmbH (Cologne) et HORBACH & SCHMITZ GmbH (Francfort, Hanovre, Hambourg et Berlin), possèdent dans le pays des dépôts à Cologne, Bielefeld, Hambourg, Brême, Hanovre, Berlin, Francfort, Stuttgart, Munich, Leichlingen et Nuremberg.

** (550/38) C'est le holding de Bâle STE FINANCIERE METALLURGIQUE ELECTRIQUE-SOFIMELCO AG (capital de FS. 12 millions) qui a directement souscrit à Francfort l'augmentation de DM. 0,1 à 2,5 millions du capital de l'entreprise de filés et alliages d'aluminium PECHINEY ALUMINIUM PRESSWERK GmbH (cf. n° 504 p.31), filiale du groupe de Lyon et Paris CIE PECHINEY SA (cf. n° 547 p.33).

Ce dernier étudie par ailleurs l'implantation dans la CEE, en association avec le groupe KAISER ALUMINUM & CHEMICAL CORP. d'Oakland/Cal. (cf. n° 545 p.32), d'une nouvelle usine d'alumine d'une capacité de 1 million de t./an, représentant un investissement de l'ordre de F. 1 milliard et à laquelle pourront se joindre d'autres producteurs. Il envisage d'autre part d'associer pour 15 % environ ensemble les entreprises de transformation d'aluminium d'Utrecht NEDERLANDSCHE ALUMINIUM MIJ. N.V. (affiliée pour 40 % au groupe de Montréal ALCAN ALUMINIUM LTD) et de Rotterdam HUNTER DOUGLAS v.o.f. (groupe de New York HUNTER DOUGLAS INC.) à la construction de son usine d'aluminium de Sloe/Vlissingen (cf. n° 496 p.33).

MINES

(550/38) L'entreprise de prospection, production et négoce de matériaux radioactifs (notamment uranium et thorium) URAN GmbH & C° KG de Francfort (cf. n° 497 p.33), qui participe présentement à des prospections aux Etats-Unis, Canada et Somalie, a conclu un accord de prospection d'uranium en Australie centrale avec les compagnies locales associées CENTRAL PACIFIC MINERALS (PTY) LTD et MAGELLAN PRODUCTS AUSTRALIAN NL.

Au capital en cours de doublement à DM. 20 millions et commanditée par la firme URAN GmbH de Francfort (capital de DM. 100.000), l'entreprise allemande est filiale à parité des compagnies HIBERNIA AG de Herne (groupe VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS- & BERGWERKS AG de Bonn et Berlin), KLÖCKNER & C° KG de Duisburg (cf. n° 546 p.20), METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 545 p.36) et STEAG-STEINKOHLLEN ELEKTRIZITÄTS AG d'Essen (cf. n° 539 p.41) - laquelle va passer sous le contrôle à 51,6 % du groupe charbonnier d'Essen RUHRKOHLE AG (capital de DM. 534,5 millions) à l'occasion du doublement de son capital à DM. 100 millions en rémunération de l'apport par ce groupe de 18 centrales thermiques héritées des houillères intégrées de la Ruhr.

PAPIER

(550/39) Membre du groupe papetier néerlandais SCHUT SUPERIEUR N.V. d'Etten-Leur (cf. n° 497 p.34), la compagnie de produits celluloses et rouleaux adhésifs SUPERTAPE-INDUSTRIE VAN ZELFKLEVENDE MATERIALEN N.V. (Etten-Leur) a élevé de DM. 60.000 à 400.000 le capital de sa filiale de Francfort INTERNATIONALE KLEBEBAND FABRIKATION GmbH pour en financer l'expansion.

Le groupe d'Etten-Leur, né de la fusion en 1967 des entreprises PAPIERFABRIEK SCHUT N.V. et SUPERIEUR VERPAKKINGEN N.V., possède également une filiale à Elsenne-Bruxelles, SCHUT SUPERIEUR BELGIUM N.V.

PHARMACIE

(550/39) Propriété pour 86 % à Berlin de l'homme d'affaires américain (résidant en Suisse) Charles Haimoff, la firme de spécialités pharmaceutiques à base d'hormones HORMO PHARMA KG (cf. n° 387 p.32) a acquis à Paris la société LABORATOIRES FRANCAIS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE-PHARMA-FRANCE SA (capital de F. 75.000), jusqu'ici étroitement liée aux LABORATOIRES ROSA PHYTOPHARMA SA (Paris).

Connue notamment pour ses fortifiants "Okasa" (vendus en France sous la marque "Vitokasan"), la firme allemande possède des sociétés-soeurs à Bruxelles, HORMOPHABEL SA (en association avec SAFICO SA de Bruxelles), à Londres HORMOPHARMA LTD, et une filiale de portefeuille à Genève, INTERHORMPHAG SA.

** (550/39) Les négociations engagées en 1969 en France (cf. notamment n° 530 p.33) en vue d'un rapprochement entre les groupes de Paris ROUSSEL-UCLAF SA (cf. n° 546 p.36) et de Puteaux/Hauts-de-Seine STE CENTRALE DE DYNAMITE SA (cf. n° 544 p.21) ont abouti à une série de trois accords d'alliance complète et de réorganisation interne portant sur leurs activités aussi bien pharmaceutiques que non pharmaceutiques - le tout donnant naissance à un ensemble représentant un chiffre d'affaires annuel de F. 2,1 milliards (dont plus de 50 % en pharmacie).

Dans un premier temps, la CIE FINANCIERE CHIMIO SA - compagnie de portefeuille du premier, et où le groupe FARBERWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst détient une participation de 43 % - prend le contrôle à 68,6 % du second (où la STE FINANCIERE & MOBILIERE SA, membre du groupe C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA, possède une participation de 11,18 %), dont le capital est élevé à F. 100,1 millions, en échange de sa participation dans ROUSSEL UCLAF. Dans un second temps, CENTRALE DE DYNAMITE fusionnera sa filiale à 68,4 % S.I.F.A.-STE INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DES ANTIBIOTIQUES SA de Puteaux (cf. n° 536 p.38) avec ROUSSEL-UCLAF (chiffre d'affaires consolidé de F. 1.100 millions en 1969), dont le capital sera alors porté à F. 151,89 millions et où sa participation sera supérieure à 50 %.

La troisième série d'opérations aura pour pivot la compagnie chimique NOBEL BOZEL SA (cf. n° 544 p.21), où CENTRALE DE DYNAMITE portera sa participation de 25 à 44 % en échange de ses intérêts notamment dans la STE FRANCAISE DUCO SA (70 %) où NOBEL-BOZEL sera majoritaire à 80 %, ISOREL SA (41 %), NOBEL-HOECHST CHIMIE SA (50 %), DIATOMERES & DERIVES SA (anc. ANOPLAS SA - cf. n° 536 p.38), UNION GENERALE DES GLYCERINES SA (cf. n° 525 p.17), PRB de Woluwe-St-Pierre (cf. n° 538 p.22), etc...

PLASTIQUES

(550/40) Affiliée depuis fin 1969 au groupe de Ludwigshafen B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG (cf. n° 549 p.22,, la compagnie suisse ELASTOMER AG de Chur (cf. n° 518 p.34) a conclu en France une association paritaire avec l'entreprise de colles vinyliques pour caoutchouc et plastiques MIPLACOL SA (Sevran et Pontoise/Val d'Oise) pour la fabrication de matières premières et préparations destinées aux mousses de polyuréthanes. Le cadre en a été une filiale commune installée au Bourget/Seine-St-Denis, ELASTOMERE APPLIQUEE-ELAP SA (capital de F. 100.000), que préside M. Bernard Plassin.

ELASTOMER a plusieurs filiales ou affiliées aux Etats-Unis, Japon, Brésil, Espagne, Royaume-Uni et Autriche, ainsi que des intérêts à Munich et Turin dans les firmes ELASTOGRAM GmbH (cf. n° 494 p.33) et ELASTOLLAN ITALIANA SpA (cf. n° 289 p.33).

** (550/40) L'accord de coopération récemment conclu en République Fédérale (cf. n° 544 p.21) en matière de résines synthétiques entre le groupe pharmaceutique SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. n° 546 p.36), au capital dernièrement élevé à DM. 167,68 millions, et le groupe germano-suisse PAUL LECHLER (Stuttgart) a franchi une première étape avec le passage sous le contrôle du premier de la société de portefeuille INTERTOL HOLDING GmbH (Stuttgart) à l'occasion d'une augmentation de son capital de DM. 4 à 36,4 millions.

Celle-ci, où LECHLER conserve une minorité de blocage, et qui était jusqu'ici contrôlée par les holdings de Bâle ELRENA GmbH et ELGARTA GmbH, a pour filiales l'entreprise de peintures anti-corrosives pour le bâtiment, matériaux d'étanchéité plastiques et bitumineux LECHLER BAUTENSCHUTZ-CHEMIE KG (usines à Stuttgart-Stommheim et Urach/Württ.) avec sa propre filiale LECHLER CHEMIE GmbH (Gelsenkirchen-Buer), ainsi que la société commerciale LECHLER CHEMIE GmbH (Stuttgart).

** (550/40) Filiale à Hildesheim du groupe caoutchoutier PHOENIX GUMMIWERKE AG de Hamburg-Harburg (cf. n° 478 p.19), la société allemande DYNAT GES. FÜR VERSCHLUSSTECHNIK & FEINMECHANIK mbH a accordé à l'entreprise américaine TALON (Meadville) une licence de sa nouvelle fermeture à glissière étanche à l'eau et à l'air.

Second producteur de caoutchouc allemand derrière le groupe de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 545 p.19), PHOENIX a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 563 millions - y compris celui de sa filiale PARA-GUMMIWERKE GmbH de Helmstedt (anc. PARA GUMMIWERKE ARTHUR BRÜGGER GmbH de Düsseldorf), acquise fin 1968 des groupes VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS- & BERGWERKS AG (Bonn et Berlin) et SAARBERGWERKE AG (Sarrebuck).

PUBLICITE

(550/40) Le groupe PUBLICITAS SA SUISSE DE PUBLICITE de Lausanne/Vaud a négocié avec le publicitaire français M. Henri de Barrin, animateur et propriétaire (95 % et 58 %) des agences EURO-ADVERTISING PARIS SA (capital de F. 196.000) et EURO-ADVERTISING LYON (F. 258.750), la mise en commun de leurs intérêts en République Fédérale: la filiale du premier, CONVEST WERBEAGENTUR LINDSTRÖM GmbH (Düsseldorf) a fusionné avec l'agence EURO-ADVERTISING WERBE GmbH (Francfort), et la nouvelle EURO-ADVERTISING WERBE GmbH & Co KG (seconde du nom) de Francfort et Düsseldorf appartient à parité au groupe suisse et à M. H. de Barrin.

EURO-ADVERTISING, qui dispose d'agences associées à Bruxelles, Zurich, Lausanne, Madrid et Bilbao, prépare l'extension de son réseau à l'Italie (Milan) et aux Pays-Bas (Amsterdam).

** (550/41) Afin de faciliter l'expansion de ses activités à l'étranger, l'agence de Francfort HORST SLESINA WERBE GmbH & Co KG (cf. n° 336 p.29) s'est dotée en Suisse d'une filiale de portefeuille, SLESINA HOLDING AG (capital de FS. 100.000). Celle-ci s'est aussitôt assurée un intérêt de 25 % aux Pays-Bas dans l'agence RICARDO ADVISEBUREAU VOOR RECLAME (Diemen), transformée en RICARDO-SLESINA & PARTNERS, ADVISEURS VOOR MARKETING & RECLAME N.V. (capital de Fl. 0,6 million), mais toujours contrôlée par son gérant M. H. van Beek.

L'agence allemande, qui appartient à MM. Horst et Jürgen Slesina et Werner Gundlach, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 53,5 millions avec 170 collaborateurs. Elle est notamment intéressée à Francfort dans la firme SIMA GmbH SERVICE FOR INFORMATION & MARKETING ACTIVITIES, constituée sous le nom de SIMA (SERVICE INTERNATIONAL MARKETING & ADVERTISING) WERBE GmbH (cf. n° 336 p.19) en association avec les agences de Londres OVERMARK SMITH WARDEN LTD, de Milan MARKETING PUBBLICITA GENERALE SpA (née de la fusion de PUBBLICITA GENERALE SpA et MARKETING & PUBBLICITA ITALIANA SpA) et de Paris ATCO SA. A travers sa nouvelle filiale suisse, elle a engagé des négociations avec des agences en Autriche, France, Grande-Bretagne et Italie en vue d'y acquérir un intérêt minoritaire.

** (550/41) Le "partnership" commercial et financier récemment négocié (cf. n° 548 p.35) entre les groupes associés de New York NEEDHAM, HARPER & STEERS INC. et de Londres S.H. BENSON LTD d'une part, et de l'autre la compagnie HAVAS CONSEIL SA (Paris) avec sa filiale internationale CIE UNIVAS SA, toutes deux membres du groupe AGENCE HAVAS SA (Paris), va placer UNIVAS à la tête de 21 agences désormais dans treize pays d'Europe occidentale avec des prolongements importants dans les pays de l'Est et l'Afrique francophone.

Ce réseau comprendra ainsi chez les Six : 1) BENSON NEEDHAM FRANCE Sarl (Paris), que lui abandonne BENSON, et O.P.F.-OFFICE PUBLICITAIRE DE FRANCE (Paris) qui dispose de bureaux à Belgrade, Bucarest, Budapest, Prague, Sofia, Varsovie, Moscou et Berlin-Est; 2) FLINTSCH & PARTNER WERBEAGENTUR GmbH & Co KG (Düsseldorf) et P.W. HEYE WERBEAGENTUR KG (München-Unterhaching); 3) A.T.A. SpA (Milan); 4) UNIVAS-HOLDERT & Co RECLAME & VERKOOPONTWIKKELING N.V. (Amsterdam); et 5) UNIVAS-PLANNING PUBLICITAIRE SA (Bruxelles) et AGENCE HAVAS BELGE SA (Bruxelles). Dans le reste de l'Europe, les agences associées sont: UNIVAS IBERICA SA (Barcelone) et COMPAS BENSON NEEDHAM SA (Madrid), MARCA SA (Lisbonne), EDELTA SA (Genève), Ö.W.G.-ÖSTERREICHISCHE WERBE GmbH (Vienne), UNIVAS JORGEN JENSEN & ALBRECHT (Copenhague) et WAHL ASMUSSEN (Stockholm).

** (550/41) L'agence d'Amsterdam FRANZEN, HEY & VELTMAN (F.H.V.) prépare la création d'une filiale du nom de TREND COMMUNICATIONS N.V., à laquelle elle apportera un portefeuille de contrats d'une valeur de Fl. 4 millions ainsi que la gestion de budgets confiés par les groupes AKZO d'Arnhem (fibres pour textiles de confection), NIVVERDAL-TEN CATE (tricotage et lingerie), PHILIPS (électrophones), MINOLTA (cinéma), etc...

TABAC

(550/41) Le groupe américain REYNOLDS INDUSTRIES INC. de Winston-Salem/N.C. (anc. R.J. REYNOLDS TOBACCO Co - cf. n° 544 p.31) a constitué à Rome la société R.J. REYNOLDS ITALIA SpA (capital de li. 5 millions) qui, dirigée par M. H. Haerri et directement contrôlée par la filiale de Genève R.J. REYNOLDS (EUROPE) SA, est chargée de la promotion de la vente des tabacs (marque Reyno, Camel, Winston, Prince Albert, etc...) et produits alimentaires du groupe. Celui-ci a été représenté jusqu'ici en Italie par les firmes RAIMONDI FRANCESCO SpA (Rome) et F.I.N.D.E.R. (Civitavecchia/Roma).

TEXTILES

(550/42) Diversifiant ses intérêts en Belgique, le groupe de New York W.R. GRACE & Co (cf. n° 545 p.29) a pris à Vichte - à travers sa filiale GRACE OVERSEAS DEVELOPMENT CORP. - le contrôle de l'entreprise de toiles à matelas et tissus d'ameublement BEKAERT MATTRESS TICKING-B.M.T. N.V., qu'anime M. Eugène Bekaert. Occupant plus de 1.600 personnes dans ses usines au siège, Waregem et Moen (plus de 500 métiers), celle-ci a des filiales industrielles au Royaume-Uni, Irlande et Australie, et elle négocie l'installation d'une usine au Japon et d'une autre au Canada.

Le groupe américain a depuis 1967 le contrôle dans le pays de la conserverie LES ETS EDOUARD MATERNE SA (Jambes), dont le capital a été récemment porté à FB. 100 millions (cf. n° 522 p.34) et qui a deux filiales principales, COMPTOIR DE VENTE DES ETS. E. MATERNE SA (Jambes) et MATERNE FRANCE SA (Boué/Aisne). Il détient également des intérêts indirects dans les entreprises LEAF BELGIUM N.V. de Bornheim/Anvers (à travers LEAF BRANDS INC. de Chicago - cf. n° 398 p.28) et CHOCGLATERIE MODELE SA d'Anvers (à travers VAN HOUTEN & ZOON de Weesp/Pays-Bas - cf. n° 422 p.22).

** (550/42) Le mouvement de concentration de l'industrie textile française, récemment marqué notamment par les opérations réalisées par les groupes STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA (cf. n° 547 p.38) d'une part et DMC-DOLLFUS-MIEG & CIE SA (cf. n° 548 p.37) d'autre part, se poursuit avec un accord conclu entre les groupes LAINIERE DE ROUBAIX "PROUVOST-MASUREL Sca (cf. n° 548 p.36) et "BOUSSAC" (cf. n° 545 p.36 : il s'agit, tout en maintenant l'autonomie des partenaires, de coordonner leurs activités industrielles et commerciales tant sur le plan national qu'à l'étranger.

A travers le holding COMPTOIR DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 470 p.33), le groupe BOUSSAC contrôle les entreprises FILATURES & TISSAGES DE NOMEXY Sarl (coton, tergal, tissus imperméables - 8 usines dans l'Est employant 3.000 personnes), STE INDUSTRIELLE DE SENONES Sarl (coton, popeline, linge de maison et d'ameublement, nylon - 4 usines dans l'Est employant 1.400 personnes), SA DES ETS N. GELIOT & FILS de Plainfaing/Vosges (coton, fibrane, rayonne, meraklon - 2 usines employant 850 personnes), CHARLES LAEDERICH FILS & CIE-COMPTOIR INDUSTRIEL & COTONNIER SA (coton, fibrane, rayonne - une usine à Rupt-sur-Moselle - 570 personnes), STE COTONNIERE DE FIVES (coton, tergal, fibrane - 4 usines à Marcq-en-Bareuil/Nord : 2.600 personnes), MANUFACTURE D'IMPRESSION DE WESSERLING Sarl (tissus d'ameublement, éponge, bonneterie - une usine : 960 personnes), FILATURE DE LAINE CARDEE DE DRUSHENHEIM Sarl (250 personnes), ANCIENS ETS. JALLA Sarl (tissus-éponge - cinq usines), DES GENETAIS FRERES Sarl (coton - trois usines), toutes à Paris; il dispose en outre de sociétés de confection, de haute couture (CHRISTIAN DIOR Sarl de Paris), commerciales, immobilières, bancaires, d'édition et de presse, d'appareils électro-domestiques, etc...

** (550/42) Après avoir récemment (cf. n° 542 p.39) installé une filiale à Hambourg, PRONUPTIA GmbH (capital de DM. 120.000), la firme de confection textile (notamment vêtements et trousseaux de mariage) PRONUPTIA SA de Paris a effectué la même opération en Suisse : la nouvelle PRONUPTIA BERNE SA (capital de FS. 50.000), dont l'administrateur est M. Roland Mex, a repris le magasin de vente qu'exploitait à Berne la filiale PRONUPTIA BASEL SA (capital de FS. 50.000) que préside, comme les sociétés-soeurs PRONUPTIA ZURICH SA (capital de FS. 50.000) et PRONUPTIA LAUSANNE SA, M. Roland Mex.

** (550/43) L'industriel allemand Hendrik van Delden a fait passer l'entreprise textile M. VAN DELDEN & C^o KG (Gronau), qui réalise avec un millier de personnes des ventes annuelles de l'ordre de DM. 45 millions, sous le contrôle à 75 % du groupe GERRIT VAN DELDEN & C^o OHG de Gronau (cf. n^o 506 p.36), dont il est l'animateur.

Ce dernier a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 370 millions avec quelque 7.000 salariés. Ses principaux intérêts comprennent les sociétés GREFELDER BAUMWOLLSPINNEREI AG de Krefeld (capital de DM. 3,3 millions), WESTFÄLISCHE GARNVEREDLUNG GmbH (Gronau), EILERMARK AG SPINNEREI & ZWIRNEREI (anc. BAUMWOLLSPINNEREI EILERMARK) de Gronau (capital de DM. 2 millions), GERRIT VAN DELDEN & C^o IMPORT-EXPORT HmbH (Gronau), GEBR. LAURENZ KG d'Ochtrup/Westf. (acquise en 1966), LUDWIG POVEL & C^o K G de Nordhorn (passée sous son contrôle début 1969). A l'étranger, il a acquis en 1969 un intérêt de 51 % dans la filature autrichienne MACO SPINNEREI & ZWIRNEREI WALEK & C^o KG (détenu à travers la firme de Vienne GERRIT VAN DELDEN & C^o GmbH) et il contrôle à Vienne la société de gestion GERRIT VAN DELDEN & C^o BETEILIGUNGS GmbH.

** (550/43) Nouvellement créée en Suisse, la compagnie PETER STEINEBRONN GmbH de Zug (capital de FS. 0,5 million) l'a été à parité par des intérêts allemands portés par M. Fritz Peter Steinebronn (Moerlbach/Icking), et la firme suisse d'articles de sport HAENSLI & PARAJOLA AG (Klosters/Grisons) pour la fabrication et la vente de vêtements de sport et de loisir ("Head"), sous licence de la compagnie américaine HEAD SKI & SPORTS WEAR INC. (Cockeysville/Md.).

Celle-ci est filiale à 81 % de la manufacture de skis métalliques HEAD SKI C^o INC. de Timonium/Md. (cf. n^o 543 p.30) - dont un des principaux actionnaires est le groupe IBM-INTERNATIONAL BUSINESS MACHINE CORP. d'Armok/N.Y. (cf. n^o 546 p.31). Cette manufacture est présente en République Fédérale avec la filiale commerciale HEAD SALES INTERNATIONAL GmbH (Munich) et la filiale industrielle HEAD SKI GERMANY GmbH de Munich (capital de DM. 0,7 million) dont le siège a été transféré de Munich à Obersteinach/Württ. où elle a pris le contrôle de l'entreprise de skis en fibre de verre KARL PLÜGER.

** (550/43) Animée par M. Franco P. Botto, l'entreprise italienne de tissus de laine LANIFICIO FILLI BOTTO DI BOTTO ERNESTO & C^o Sas (HELITA) de Miagliano/Vercelli (fonds de commandite de Li. 100 millions) a ouvert à Paris une succursale dirigée par M. Pierre Schilage.

** (550/43) L'entreprise néerlandaise d'importation de bonneterie pour hommes, femmes et enfants HUDSON TEXTIEL N.V. de Roosendaal (créée en 1966 à Rotterdam) a ouvert à Schaerbeek-Bruxelles une succursale dirigée par son propre animateur, M. H. Nypels.

** (550/43) Le groupe public de Rome I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. n^o 540 p.33) a rationalisé ses intérêts dans le secteur textile en faisant apport de deux affiliées - à travers la STA FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE SpA (cf. n^o 489 p.28) - au groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (Rome). Il s'agit des entreprises cotonnières MANIFATTURE COTONIERE MERIDIONALI SpA (Naples) et lainière IL FABBRICONE LANIFICIO ITALIANO SpA (Prato/Florence).

E.N.I. est intéressé dans ce secteur (à travers ses filiales ANIC SpA et SORID SpA) dans le groupe LANEROSI SpA de Milan (cf. n^o 541 p.42) avec ses filiales industrielles MARLANE SpA (Maratea/Potenza), LOBSTER SpA (Orvieto/Terni), LEBOLE EUROCONF SpA (Trezzo), EUROPEA ROSSIFLOR SpA (Milan), ROSSITEX SpA (Torrevelvicino/Venezia), ROSSIGALA (Schio/Vicenza), etc...

** (550/44) Une concentration devant donner naissance à une affaire du nom d'UNIGARN GmbH & Co KG (Kirchentellinsfurt) a été décidée entre trois entreprises moyennes allemandes de filature, LUDWIG BLUCKE KG (Faurndau/Württ.), CARL. A. WAGNER SÖHNE (Kirchentellinsfurt) et J.J. ANNER, ZWIRNEREI & NÄHFADENFABRIK, BLEICHEREI, FÄRBEREI & AUSTRÜSTUNG (Reutlingen).

Cette dernière (cf. n° 337 .27) est contrôlée par la société MEZ AG de Fribourg/Brigau (cf. n° 426 p.30) au capital de DM. 27 millions, elle-même filiale à 97 % du groupe textile de Glasgow COATS PATONS LTD (cf. n° 539 p.44).

** (550/44) Le groupe de confection et de grands magasins d'Amsterdam N.V. ALGEMENE CONFECTIEHANDEL VAN C. & A. BRENNINKMEIJER (cf. n° 548p.36), qu'anime la famille Brenninkmeyer, a constitué à Toronto une filiale de portefeuille, TRUCENA LTD, ayant vocation pour des investissements minoritaires (\$ 0,5 million environ par opération) dans des entreprises nord-américaines textiles et commerciales notamment. La nouvelle société a aussitôt pris une participation en Colombie Britannique dans la manufacture de tapis WESTMILLS CARPET LTD (Kelowna).

Le groupe d'Amsterdam avait déjà une filiale de portefeuille dans le pays, CLUSTER LTD (Charlottetown), qui contrôle notamment la filiale de Bruxelles C. & A. BELGIE N.V. (cf. n° 445 p.22). Aux États-Unis, il possède depuis 1963 l'entreprise de grands magasins OHRBACH'S INC. (New York).

TOURISME

(550/44) Poursuivant son implantation en Europe - où elle dispose déjà de filiales sous son nom à Mannheim, St-Josse-ten-Noode/Bruxelles, Rome, Glarus - la chaîne hôtelière HOLIDAY INNS OF AMERICA INC. de Memphis/Tenn. (cf. n° 541 p.43) a installé une filiale à Paris, HOLIDAY INNS FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Guy Aufrère et dont elle partage le contrôle avec sa filiale belge.

** (550/44) Les intérêts en République Fédérale du groupe de cafés-restaurants MÖVENPICK-HOLDING AG de Zurich, dont le capital a été récemment élevé à FS. 6 millions, se sont enrichis à Francfort d'une affaire du nom de MÖVENPICK RESTAURANT FRANKFURT GmbH (capital de DM. 200.000) que gèrent MM. U.J. Gerhardt et H.O. Messer et dont le conseil de surveillance est présidé par M. Ueli Prager, fondateur-président du groupe suisse.

Les intérêts de ce dernier à l'étranger sont coiffés par la société de portefeuille EPICURA HOLDING AG de Glarus (anc. à Zurich), en association paritaire avec le groupe alimentaire INTERFRANCK HOLDING AG (Zurich) - dont l'absorption par le groupe OURSINA SA (Konolfingen/Berne) va devenir effective, celui-ci se transformant en URSINA FRANCK AG (Berne) avec un capital porté de FS. 16,8 à 50,4 millions. Ils comprenaient déjà dans ce pays notamment MÖVENPICK RESTAURANT STUTTGART GmbH (capital de DM. 300.000), MAIN TAUNUS RESTAURANT GmbH (cf. n° 276 p.26) au capital de DM. 760.000, et GASTATTEN-BEDARFS GmbH (DM. 20.000).

** (550/45) Le groupe américain KENTUCKY FRIED CHICKEN CORP. de Nashville/Tenn. (cf. n° 545 p.37) a renforcé ses intérêts chez les Six dans la restauration et l'exploitation des magasins alimentaires en installant une affiliée à Naples, KENTUCKY FRIED CHICKEN (ITALY) SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Donald P. Vannini.

La fondatrice a récemment mis en place des filiales en Belgique (Uccle-Bruxelles et Watermael-Boitsfort) et République Fédérale (Francfort).

** (550/45) Après avoir dernièrement ouvert (cf. n° 541 p.31) une succursale à Cologne, l'agence de voyages de Luxembourg INTERNATIONAL HOLIDAY TOUR AG y a commandité l'agence de voyages REISEBURO HOLIDAY AMERIKA FLUGREISEN TRANSATLANTIK GmbH & Co KG (seconde du nom), chargée de reprendre les activités d'une agence du même nom qui a été dissoute.

La fondatrice est née en septembre 1969 d'une association entre trois firmes allemandes de la branche (20 % chacune), AEROPA FLUGZEUGHANDEL & LUFTFAHRTMAKLER GmbH (Hambourg), AMERIKA FLUGREISEN TRANSATLANTIK GmbH (Düsseldorf) et UNION REISEBURO GmbH (Aix-la-Chapelle), le solde étant partagé à égalité entre les hommes d'affaires Helmut Krukenberg (Düsseldorf), Peter Adrian (New York), Günther Schornstein (Barcelone) et Harold Flick (Düsseldorf).

TRANSPORTS

(550/45) Le groupe public britannique de transports internationaux NATIONAL FREIGHT CORP. (Londres) a renforcé ses intérêts au Benelux en matière de transports par conteneurs avec la création à Anvers de l'entreprise N.V. CONTAINERWAY BELGIUM (capital de FB. 1 million), directement contrôlée par les filiales de Londres CONTAINERWAY & ROADFERRY LTD (majoritaire) et N.F.C. FREIGHT NOMINEES LTD.

Le groupe de Londres, né en 1968 d'une scission partielle des actifs du groupe public TRANSPORT HOLDING Co (présent notamment à Bruxelles avec une filiale indirecte, THOS. COOK & SON SA - cf. n° 454 p.36) a repris à celui-ci ses intérêts indirects aux Pays-Bas et notamment dans : 1) TRANSPORT FERRY SERVICE (NEDERLAND) N.V. de Rosenberg/Rotterdam (filiale de la compagnie ATLANTIC STEAM NAVIGATION LTD), dont l'A.M.A.-AGENCE MARITIME ANVERSOISE SA (cf. n° 246 p.32) assure la représentation à Anvers; 2) P.F. BOERS INTERNATIONAAL TRANSPORTBEDRIJF N.V. (Munster), filiale de la compagnie PICKFORDS LTD (cf. n° 339 p.31).

** (550/45) La compagnie aérienne ITAVIA SpA de Rome, acquise en 1965 par les groupes TUDINI (Rome) et DAVANZATI (Ancona), a participé pour 49 % à la création en Autriche d'une affaire à même vocation, STYRIAN AIRLINES GmbH (capital initial de Sch. 100.000).

Fondée sous l'égide du Land de Styrie (51 %), celle-ci utilisera les matériels de sa fondatrice italienne pour assurer diverses liaisons régulières à l'intérieur de l'Autriche ainsi qu'entre les capitales des Länder autrichiens, la République Fédérale, la Suisse et l'Italie. Sa création a été motivée par la suppression par la compagnie AUSTRIAN AIR LINES (Vienne) de ses liaisons intérieures et par ses projets de coopération à l'étranger (notamment dans ses services de fret) avec la compagnie de Londres BEA-BRITISH EUROPEAN AIRWAYS LTD (cf. n° 540 p.40).

** (550/46) Le groupe de Rotterdam PAKHOED HOLDING N.V. (cf. n° 526 p.15) a cédé sa filiale absolue d'entreposage et de transport de Londres BRITISH BLUE-FRIES WHARFAGE & TRANSPORT LTD (cf. n° 353 p.38) au groupe SMITH'S WHARF & WAREHOUSES LTD (Londres), dont il est ainsi devenu actionnaire minoritaire et qui assurera désormais sa représentation en Grande-Bretagne.

PAKHOED a par ailleurs conclu un accord de coopération et de représentation réciproque entre l'Australie et l'Europe (où il possède des entrepôts pétroliers et chimiques à Pernis, Botlek, Amsterdam, Hambourg, Mannheim, Göteborg, Södertälje/Stockholm, Gray/Essex et Eastham) avec l'entreprise BRAMBLES INTERNATIONAL LTD (Sydney).

** (550/46) Affiliée pour 50 % à la société d'Hilversum STOOMVAART MIJ. "NEDERLAND" N.V. (groupe NED. SCHEEPVAART UNIE N.V. - cf. n° 535 p.41), la société d'affrètement et transports AUG. DE MEIJER ZONEN'S SCHEEPVAART, EXPEDITIE & AGENTUURMIJ. N.V. de Terneuzen (cf. n° 461 p.35) a conclu une association avec l'entreprise GRAAN ELEVATOR MIJ.-G.E.M. de Rotterdam (affiliée du groupe HAVEN & SCHEEPVAARTBEDRIJVEN N.V. de Rotterdam - cf. n° 512 p.15) pour l'exploitation à Terneuzen d'un silo et installations de stockage à grains au travers d'une filiale commune formée à cet effet, N.V. TERNEUZENSE GRAANSILO MIJ.

** (550/46) Les compagnies maritimes de Brême DAMPFSCHIFFFAHRTS-GESELLSCHAFT "NEPTUN" AG (cf. n° 532 p.44) et AHLMANN TRANSPORT KG se sont associées pour constituer l'entreprise VEREINIGTE SKANDINAVIENDIENSTE NEPTUN-AHLMANN GmbH, chargée d'exploiter en commun leurs services réguliers vers la Scandinavie.

NEPTUN est associée depuis peu aux compagnies suédoise A/B TRANSMARIN (Helsingborg) et néerlandaise KORAAL SCHEEPVAART MIJ. N.V. (Curaçao/Antilles néerlandaises) au sein de la société N.V. UNITED GAS CARRIERS "UNIGAS INTERNATIONAL" (Bruxelles) pour la mise en pool de leurs flottes de transports de gaz liquéfiés. Elle a de nombreuses filiales en République Fédérale, et notamment : NEPTUN SCHIFFFAHRTS KONTOR GmbH, NEPTUN STAUREI GmbH, TECHNISCHE BETRIEBS- & SCHIFFSAUSRÜSTUNGSGESELLSCHAFT "NEPTUN" mbH, NEPTUN SCHIFFFAHRTS-AGENTUR GmbH (toutes à Brême), NEPTUN SPEDITION, LAGEREI, SCHIFFFAHRT GmbH (Cologne), etc...

** (550/46) Le groupe maritime AHLERS N.V. d'Anvers, dont le capital a été récemment réduit, puis augmenté à FB. 99 millions (cf. n° 518 p.37) et qu'anime M. André Leysen, a créé à Anvers une affiliée (30 %) d'affrètement, consignation et transport, AHLERS LINES N.V. (capital de FB. 10 millions), que contrôle directement son affiliée HAVEN & SCHEEPVAARTBELEGGINGSMIJ. N.V. d'Anvers (cf. n° 515 p.33) où la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 548 p.19) détient un intérêt de 50 %.

Associé dans la nouvelle affaire avec ses filiales DELTA ALGEMENE SCHEEPVAART-ONDERNEMING N.V. (cf. n° 452 p.29) et BELGIAN BALTIC LINES N.V. (où la S.N.I. est intéressée pour 43,75 % - cf. n° 346 p.33), le groupe AHLERS possède de nombreux intérêts directs ou indirects dans le transport maritime, l'affrètement fluvial, la réparation ou la fourniture de matériels aux transports maritimes, etc.. Il est notamment associé : 1°) au groupe de Brême DEUTSCHE DAMPFSCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT "HANSA" (cf. n° 544 p.35) dans la compagnie HAVENBEDRIJF MABESONE N.V. d'Anvers (cf. n° 476 p.32), laquelle contrôle à Burcht/Anvers la société P. ROEGIERS & Co N.V.; 2°) à la compagnie de Mannheim FENDEL SCHIFFFAHRTS AG (cf. n° 546 p.41) dans RHENUS ANTWERPIA N.V. (anc. RHENUS BELGIE N.V. - cf. n° 508 p.36).

DIVERS

(550/47) Membre du groupe QUESTOR CORP. (anc. DUNHILL INTERNATIONAL de Toledo/Ohio - cf. n° 220 p.20), l'entreprise américaine d'équipements de sport et chaussures de ski, base-ball, golf, etc... A.G. SPALDING & BROTHERS INC. (Chicopee/Mass.) s'est donnée une filiale à Schavenna/Sondrio, SPALDING ITALIA SpA (capital de Li. 35 millions).

La fondatrice possède une filiale à Londres, AG SPALDING & BROS. LTD, qui coiffe les firmes ROBERT BRYANT LTD (Londres) et ROBERT FORGAN & SON LTD (St-Andrews/Scotland).

** (550/47) Déjà présent aux Pays-Bas par le biais d'un accord de "franchising" passé à Amsterdam avec la firme indépendante MANPOWER NEDERLAND N.V., le groupe américain de sélection de personnel et location de main d'oeuvre MANPOWER INC. de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 479 p.40) a installé à Amsterdam la société MANPOWER N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Michaël Grunelius, et contrôlée par la filiale de Paris MANPOWER EUROPE Sarl (cf. n° 477 p.30).

** (550/47) Le groupe verrier de Paris B.S.N.-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA (cf. n° 546 p.33) a pris à Villemomble/Seine-St-Denis le contrôle du groupe BEBE-CONFORT SA (cf. n° 537 p.37), qu'anime M. Jean Labaloue, et qui est spécialisé dans les articles (textiles, ameublement, para-pharmaceutiques, hygiène) pour l'enfance (ventes de plus de F. 55 millions/an), et il se propose, dans une étape ultérieure, de l'absorber.

Affiliée jusqu'ici aux sociétés MATERNA SA (cf. n° 539 p.23) et PRENATAL SA de Paris (cf. n° 532 p.43) ainsi qu'à la SCHWEIZERISCHER BANKVEREIN AG de Bâle (cf. n° 540 p.27), BEBE CONFORT possède plusieurs filiales en France (Villers-Cotterets/Aisne, Toulouse, etc...) et à l'étranger, notamment à Jette-Bruxelles, Gênes, Pulheim, Madrid, Killwangen/Argovie, etc...

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abeille (1')	P. 20	Cooperatieve Condensfabriek Friesland	P. 36
Adler	35	Crédit Européen	35
Ahlers	46	Crédit Lyonnais	32
Akzo	24-40	Delden (Van)	43
Alfa Romeo	25	Deutsch (Cie)	26
Alsacienne de Supermarchés	25	Deutsche Bank	33
Ambac Industries	31	Deutsche Kranken-Versicherungs	20
Amec	20-21	Deutsche Kreditbank Für Baufinanzierung	33
Anderson	27	Didier Werke	32
Anic	24	Didot (Firmin)	30
Arco	26	Distillers Corp. Seagrams	37
Assicurazione di Milano	21	Dupont (S.T.)	29
Ateliers de Constructions Mécaniques V.P.M. & Meprec	30	Dynat	40
Atlantic Fruit Continental	36	Elastomer	40
Automotores San-Cristobal	21	E.N.I.	43
Auxiliaire des Ciments	23	Equipements Aerospatiaux Martin	26
Babcock & Wilcox	29	Equity & Law Life Assurance	20
Bamfords	27	Euro-Advertising	40
Banca Commerciale Italiana	34	Fabbricone Lanificio Italiano	43
Banco Ambrosiano	34	Fiat	21-25
Banco Di Roma	34	Financière & Industrielle de Pétrole & de Pharmacie	34
Banco Rossi	35	First National City Bank	35
Banque Lambert	35	Fives Lille-Cail	29
B.A.S.F.	23-40	Fleming Suez	35
Beaujolaise	25	Francispam	29
Bébé-Confort	47	Franco-Belge (La)	23
Becker Delft	31	Franzen, Hey & Veltman	41
Bekaert Mattress Ticking	42	Freudenberg (Carl)	23
Bellatrix	26	General Biscuit	36
Benson (S.H.)	41	General Electric	25
Boet (André)	30	Générale de Panification	37
Boulat & Cie	24	Générale Semiconduttori	32
Bourns	32	Grace & C° (W.R.)	42
Boussac	42	Granite Equipment	33
Bräcker	27	Havas	41
British Bluefries	47	Head Ski	43
Brown, Boveri	28	Heineken's Bierbrouwerij	37
Brown Brothers Harriman	35	Henkel	23
B.S.N.	47	Hestika-Werkzeugmaschinenfabrik	26
Büroplano	28	Hoechst	39
C. & A. Brenninkmeijer	44	Holiday Inns	44
Caprari-Fabbrica Italiana Pompe	27	Horbach	38
Cassa di Risparmio di Genova & Imperia	35	Hormo-Pharma	39
Cavenham Foods	34	Hudson Textiel	43
Cazenove	34	Imeco	28
Cedis	25	International Holiday Tour	45
Cegos	32	Internationale Klebeband Fabrikation	39
Centrale de Dynamite	39	Intertol Holding	40
Ciments d'Obourg	23	I.R.I.	43
Ciments Portland de Rombas & d'Hagon- dange	23	Itavia	45
Connecticut General	21		
Containerway	45		
Convest Werbeagentur	40		

Kahmann & Pickardt	21	Reynolds Industries	41
Kentucky Fried Chicken	45	Ric Wil	28
Kon. Ned. Gist. - & Spiritusfabriek	37	Ricard	37
Krupp (Fred.)	38	Ricerche & Studi Metallurgici	26
Lachaussee	30	River Rest	36
Lalanda Holding	33	Roussel-Uclaf	39
Lanificio Filli Botto	43	Schering	40
Lavorazione Lamiere	30	S.E.A.T.	21
Lechler (Paul)	40	Selbstfahrer Union	22
Manifatture Cotoniere Meridionali	43	Seuräco	36
Manpower	47	S.F.A.D.	25
Manufacture Alsacienne de Produits Métalliques	27	Signetics	31
Manufacture de Produits Chimiques Protex	24	Silex	23
Marley Tile	22	Simla Trust	33
Marshall Dagues Bee	34	S.K.F.	27
Material Auxiliar de Electrificaciones	21	Slesina	41
Mial	31	Smith's Wharf	46
Miplacol	40	Snia Viscosa	24
Mogens Kold	20	Sofimelco	38
Monroe	27	Solari	30
Mövenpick	44	Spalding	47
National Freight	45	Springer (Axel)	31
Nationale Cooperatieve Zuivelverkoop- centrale	36	Steinebronn (Peter)	43
Needham, Harper & Steers	41	Studio Hamburg	31
Negociants Negobeureuf	36	Styrian Airlines	45
Neptun-Ahlmann	46	Sulzer (Gebr.)	28
Nortofon	26	Supertape	39
Ofeurco	24	Systems Engineering Laboratories	32
O.G.E.M.	26	Teddington Bellows	26
Ominter	33	Terneuzense Graansilo	46
Pakhoed Holding	46	Thermosystem	30
Pander (J.)	20	Trend	41
Pechiney	38	Trucena	44
Peugeot	21-22	Tuileries Bisch	22
Pharma-France	39	Tunzini-Ameliorair	29-30
Phoenix Gummiwerke	40	Unigarn	44
Pierson & Cie (H.)	36	Union de Participations	34
Presse Union	30	United Biscuit	36
Prestagent	22	Univas	41
Produits de Régime Darry	37	Uran	38
Profectus	28	U.S. Investment Services	34
Pronuptia	42	Usines Chausson	22
Prouvost	42	Varadyne	32
Prudential Assurance	34	Ver. Deutsche Metallwerke	37
Publicitas	40	Viniprix	25
Pullmann	32	Voightlännder	28
Reiseburo Holiday	45	Volkswagenwerk	22
Renault	21-22	Waggonfabrik Uerdingen	29
		Waggonfabrik Talbot	29
		Wah Chang Albany	37
		Zeiss Ikon	28

